



Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

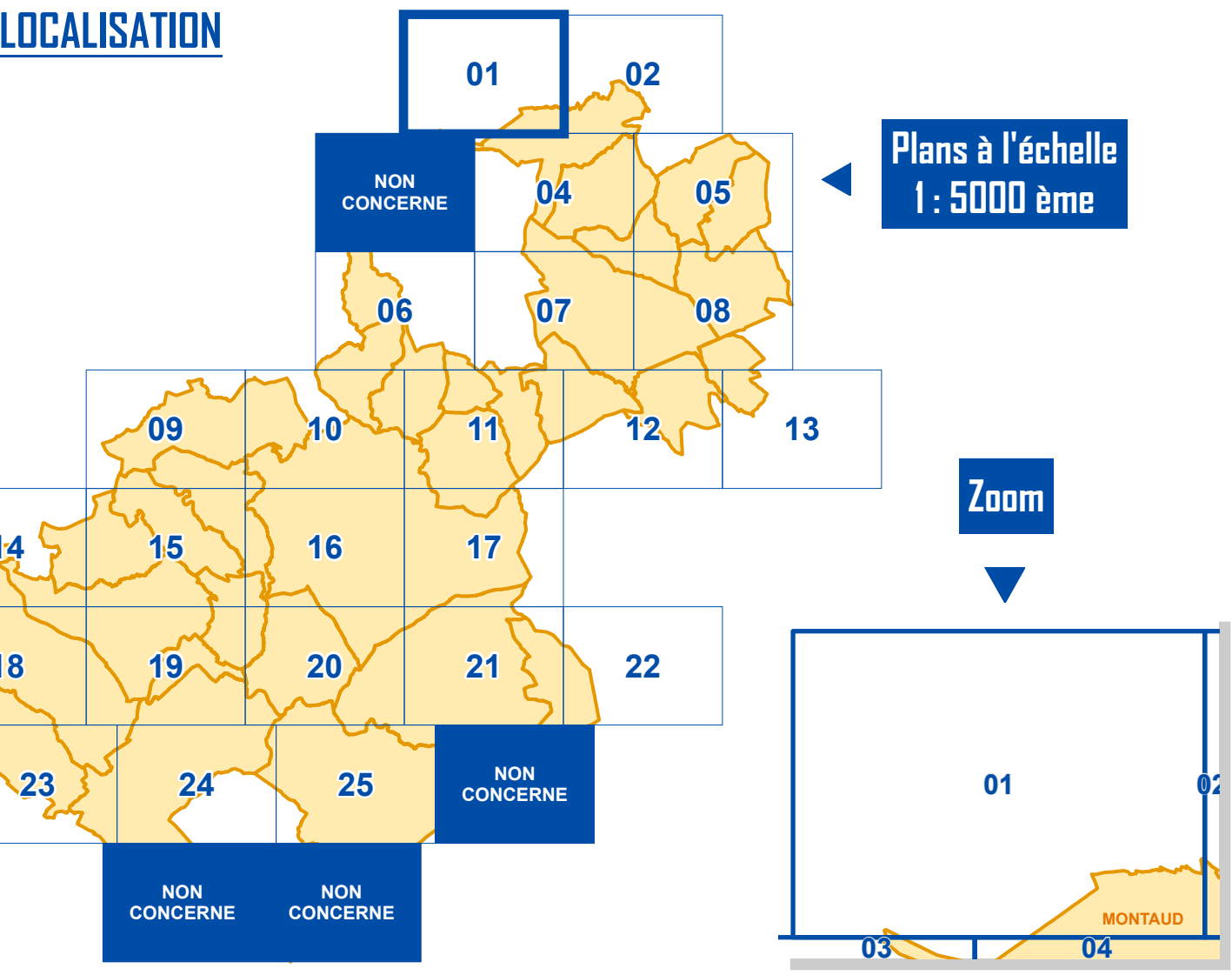
PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN 01

Echelle 1 : 5000 ème
50 Mètres



LEGENDE

Taille des logements

Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)

Détail de la servitude de Mixité Sociale :

Seuil d'application pour les logements locatifs sociaux (en m²)

Part des logements affectée aux logements locatifs sociaux (en %)

Part de la surface de plancher réservée aux logements locatifs sociaux (en %)

Seuil d'application pour les logements en accession abordable (en m²)

Part des logements affectée aux logements en accession abordable (en %)

NB : la valeur "NR" signifie "Non réglementé"

Mixité sociale sous-destination hébergement

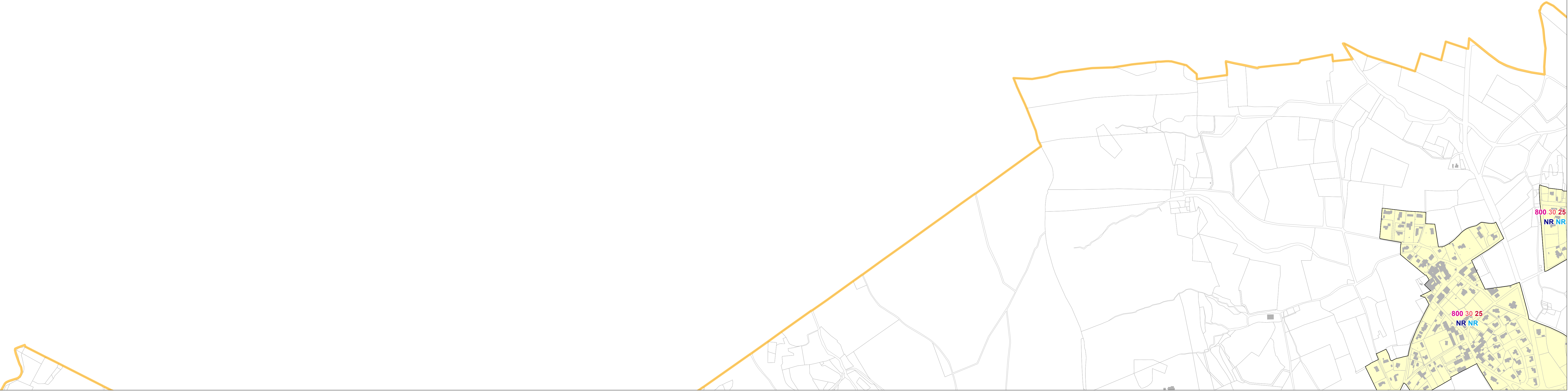
Secteur d'application

Habillage du plan

Parcelle

Bâti

Limite de commune





Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

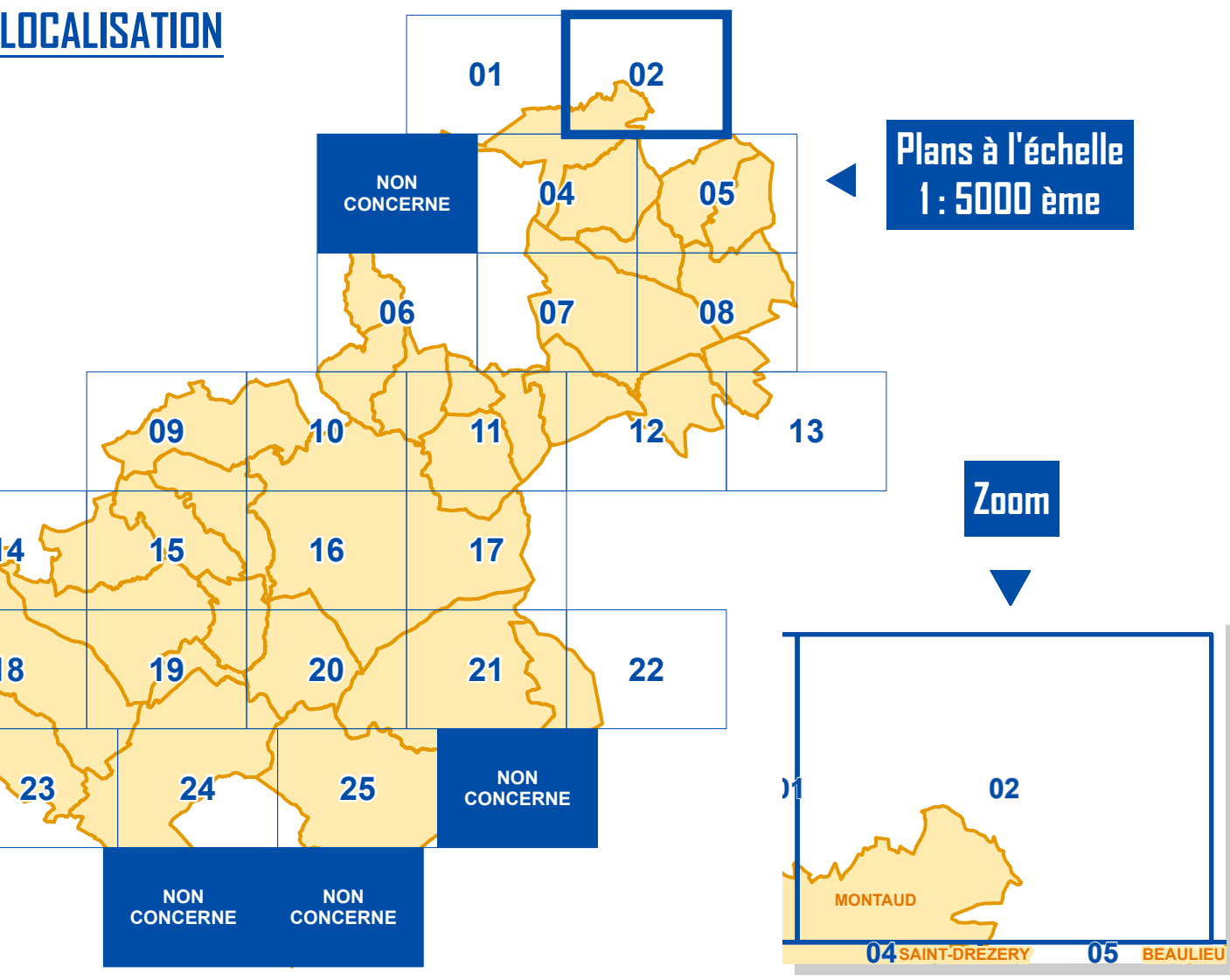
PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN 02

Echelle 1 : 5000 ème
50 Mètres



LEGENDE

Taille des logements

Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)

Détail de la servitude de Mixité Sociale :

Seuil d'application pour les logements locatifs sociaux (en m²)

Part des logements affectée aux logements locatifs sociaux (en %)

Part de la surface de plancher réservée aux logements locatifs sociaux (en %)

Seuil d'application pour les logements en accession abordable (en m²)

Part des logements affectée aux logements en accession abordable (en %)

NB : la valeur "NR" signifie "Non réglementé"

Mixité sociale sous-destination hébergement

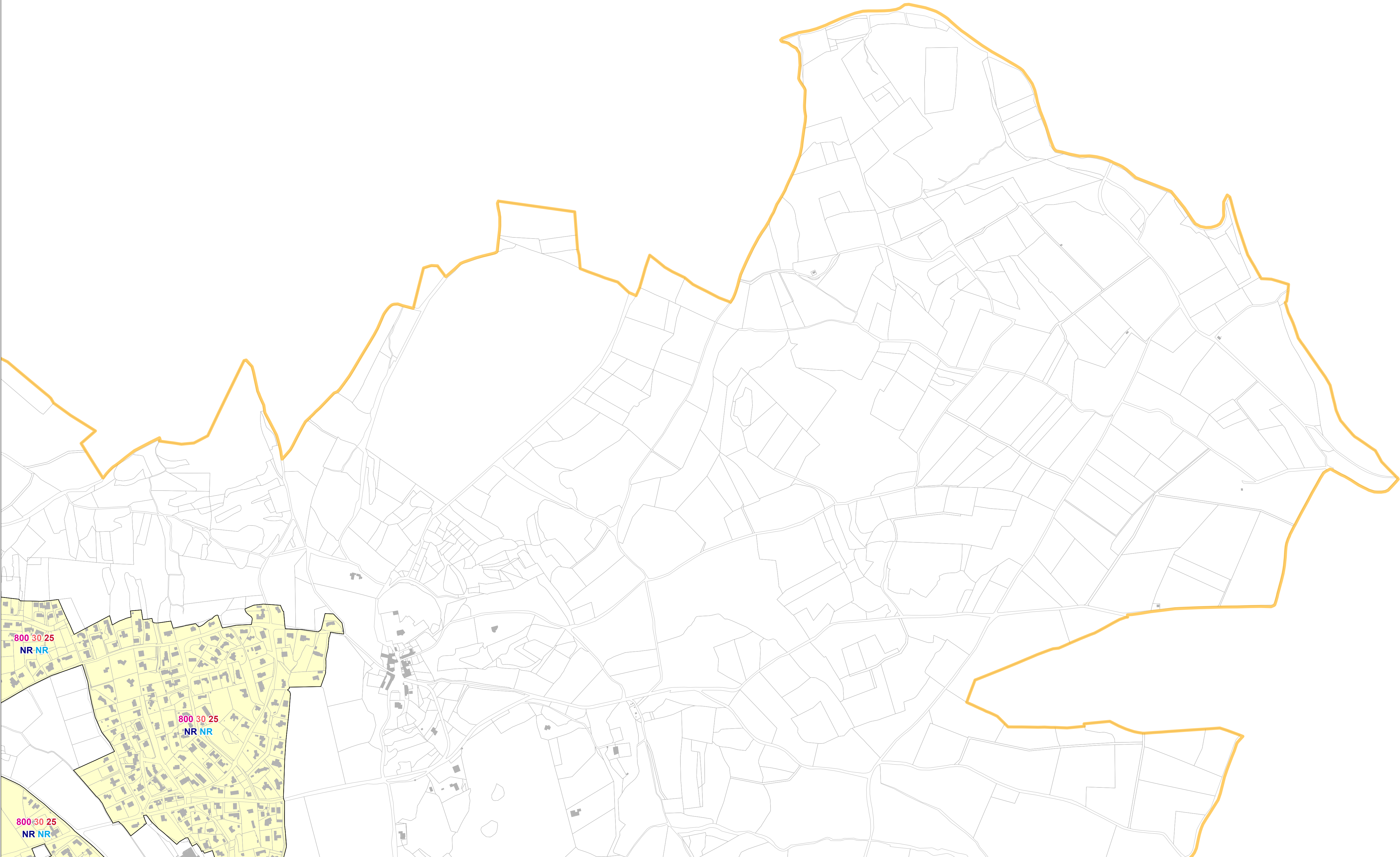
Secteur d'application

Habillage du plan

Parcelle

Bâti

Limite de commune



Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E

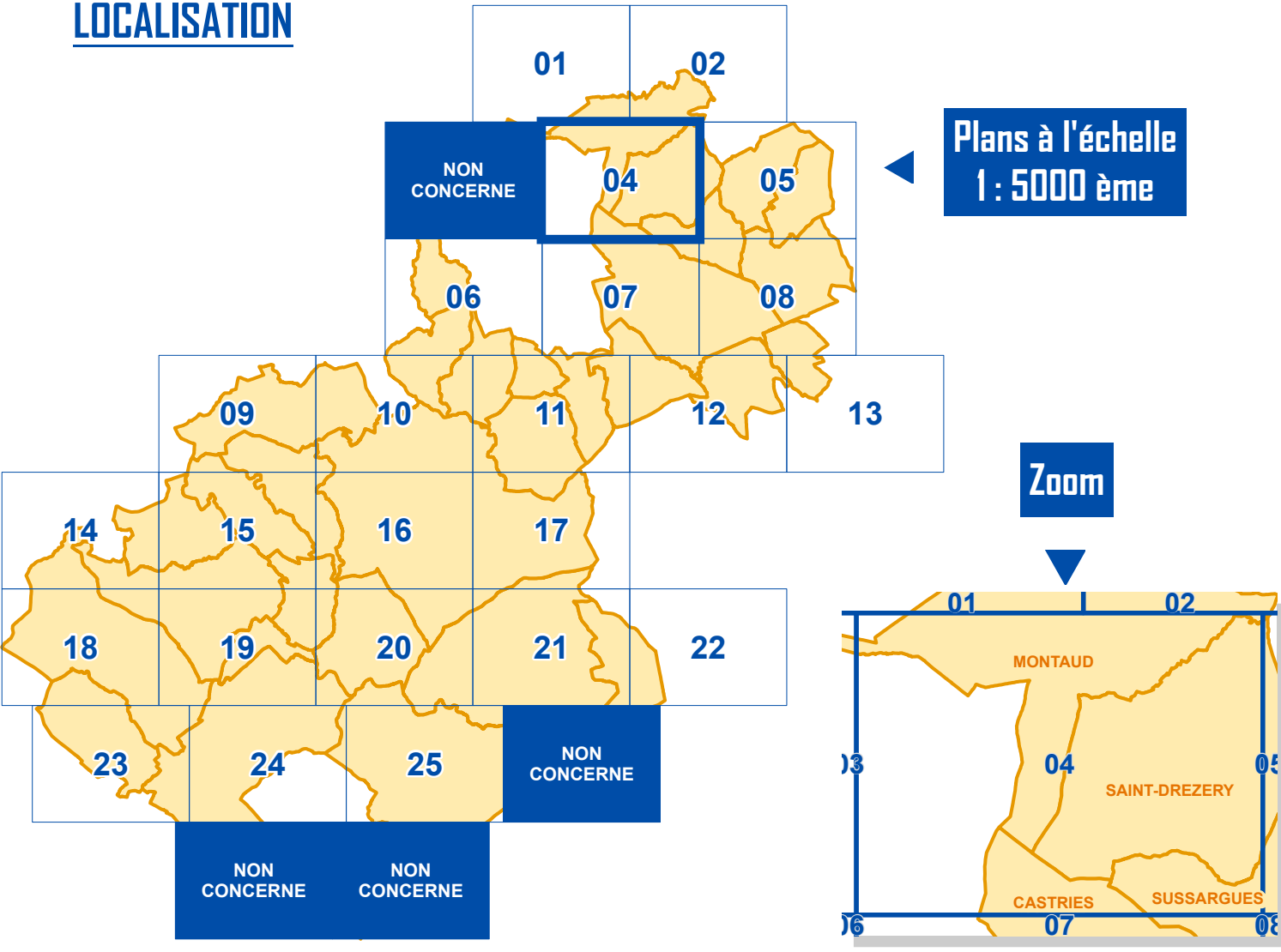
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
04

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres

LOCALISATION

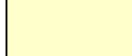


LEGENDE

Taille des logements

 Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

 Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)





Règlement graphique

Pièce E

*Mixité sociale
& Taille des logements*

PLAN 05

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres

[illegible]

LEGENDE

Taille des logements

Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accès abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accès abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)

Détail de la servitude de Mixité Sociale :

Seuil d'application pour les logements locatifs sociaux (en m²)

Part des logements affectée aux logements locatifs sociaux (en %)

Part de la surface de plancher réservée aux logements locatifs sociaux

Seuil d'application pour les logements en accession abordable (en m²)

Part des logements affectée aux logements en accession abordable (en %)

Mixité sociale sous-destination hébergement

		Secteur d'application
--	--	-----------------------

Habillage du plan

Parcel

8

— Limite de commune



Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

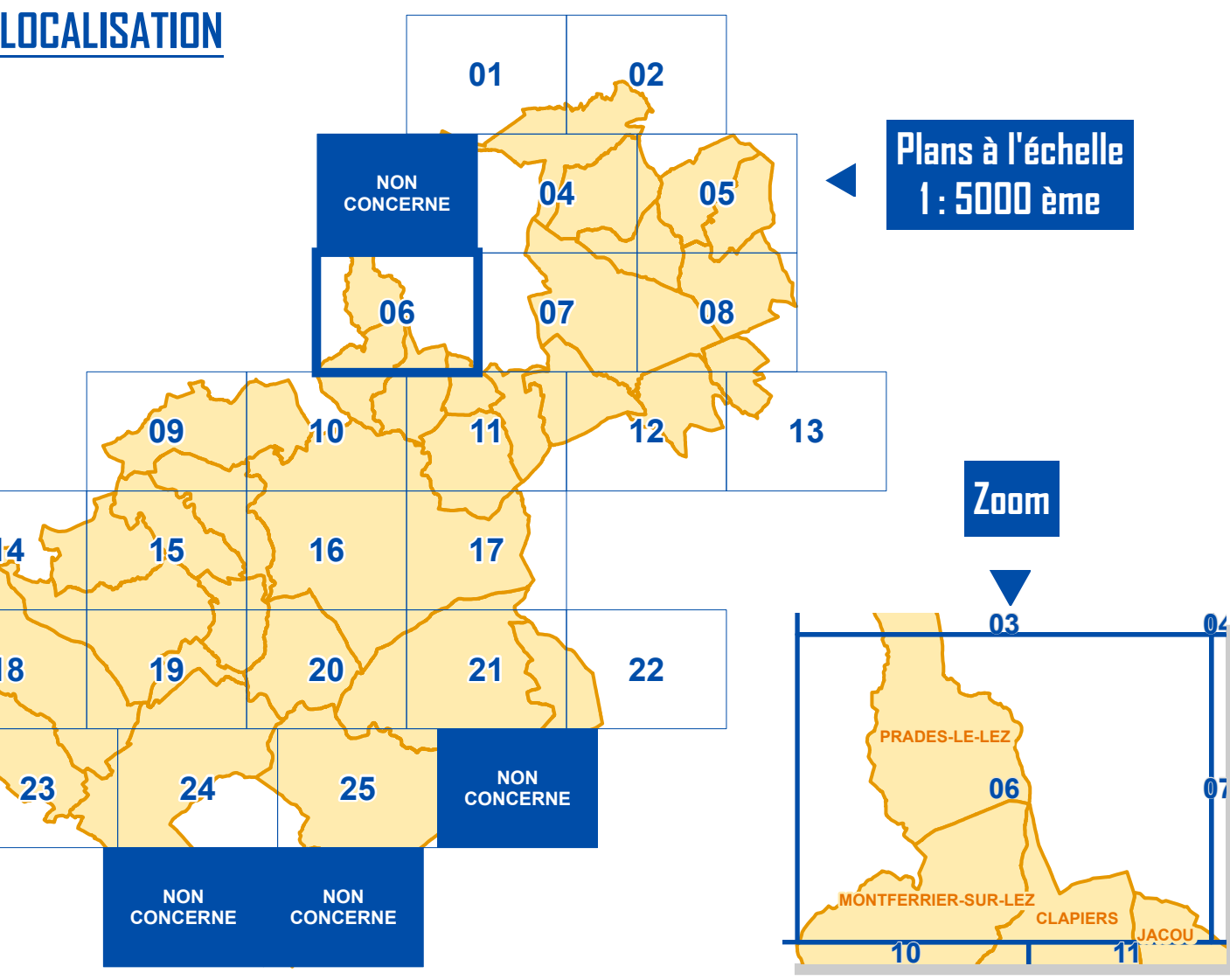
PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN 06

Echelle 1 : 5000 ème
50 Mètres



400 33 25
2000 20

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E

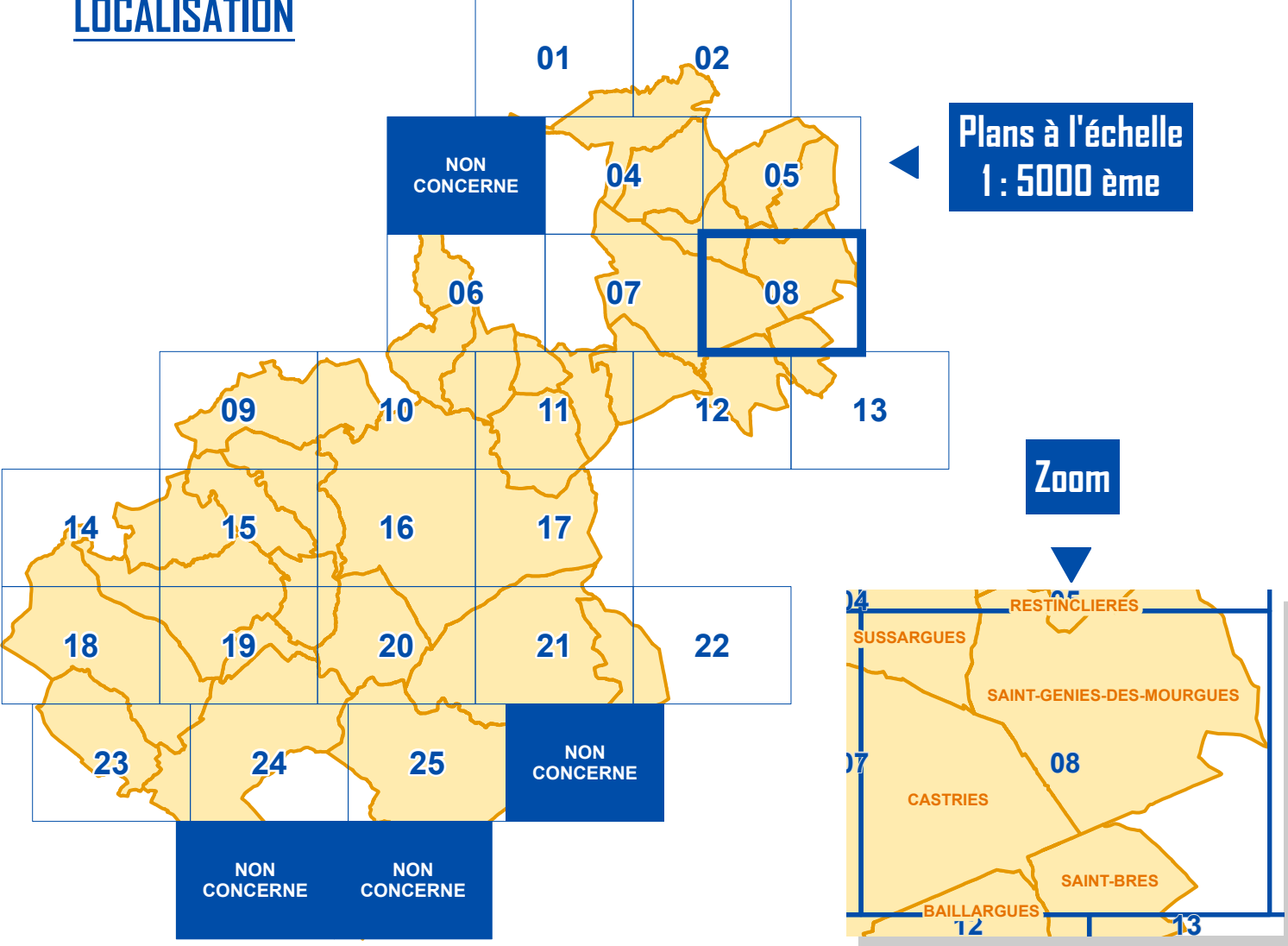
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
08

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres

LOCALISATION





Montpellier
Méditerranée
Métropole

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E

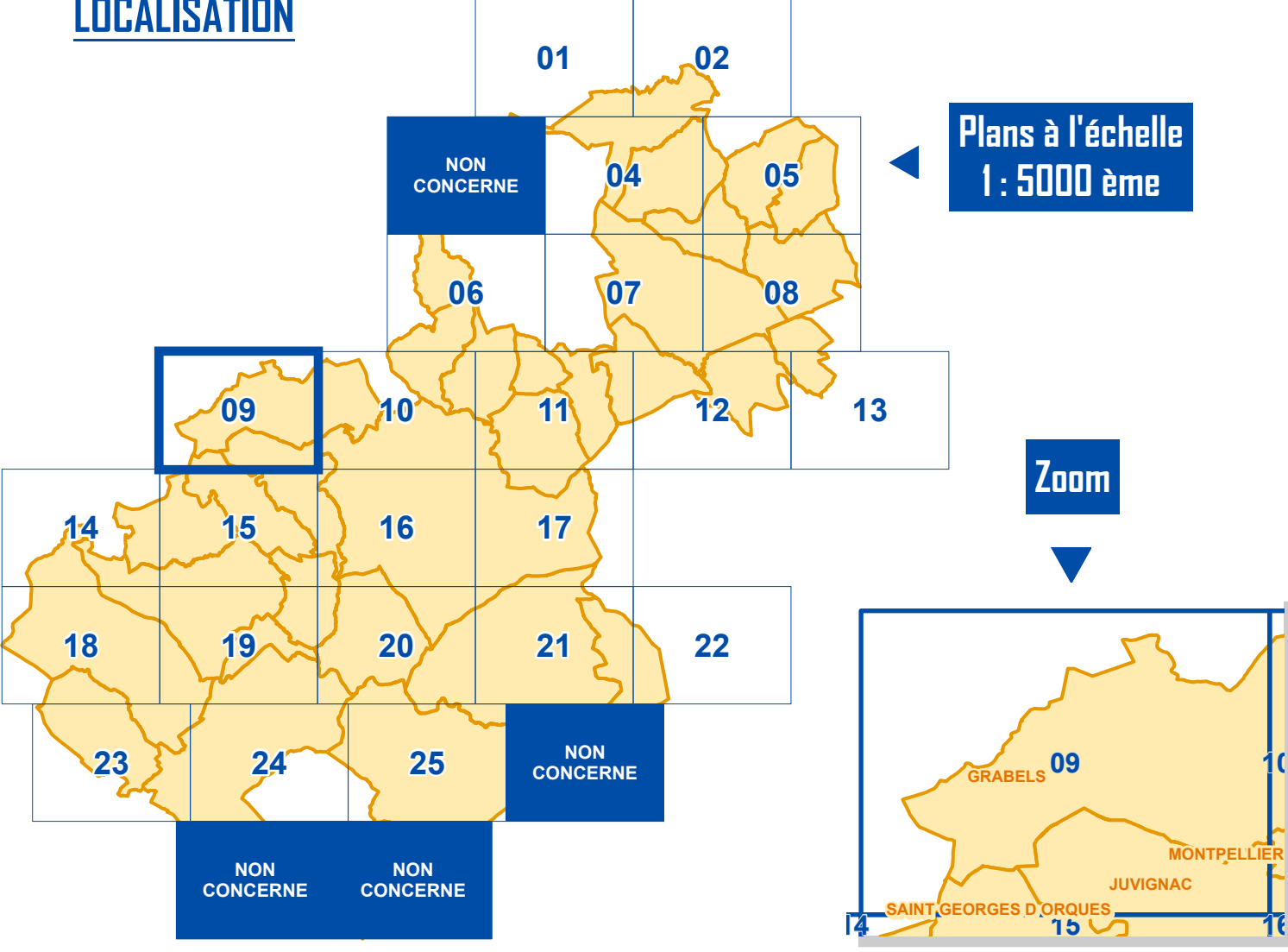
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
09

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres

LOCALISATION



LEGENDE

Taille des logements

Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)



Mixité sociale sous-destination hébergement

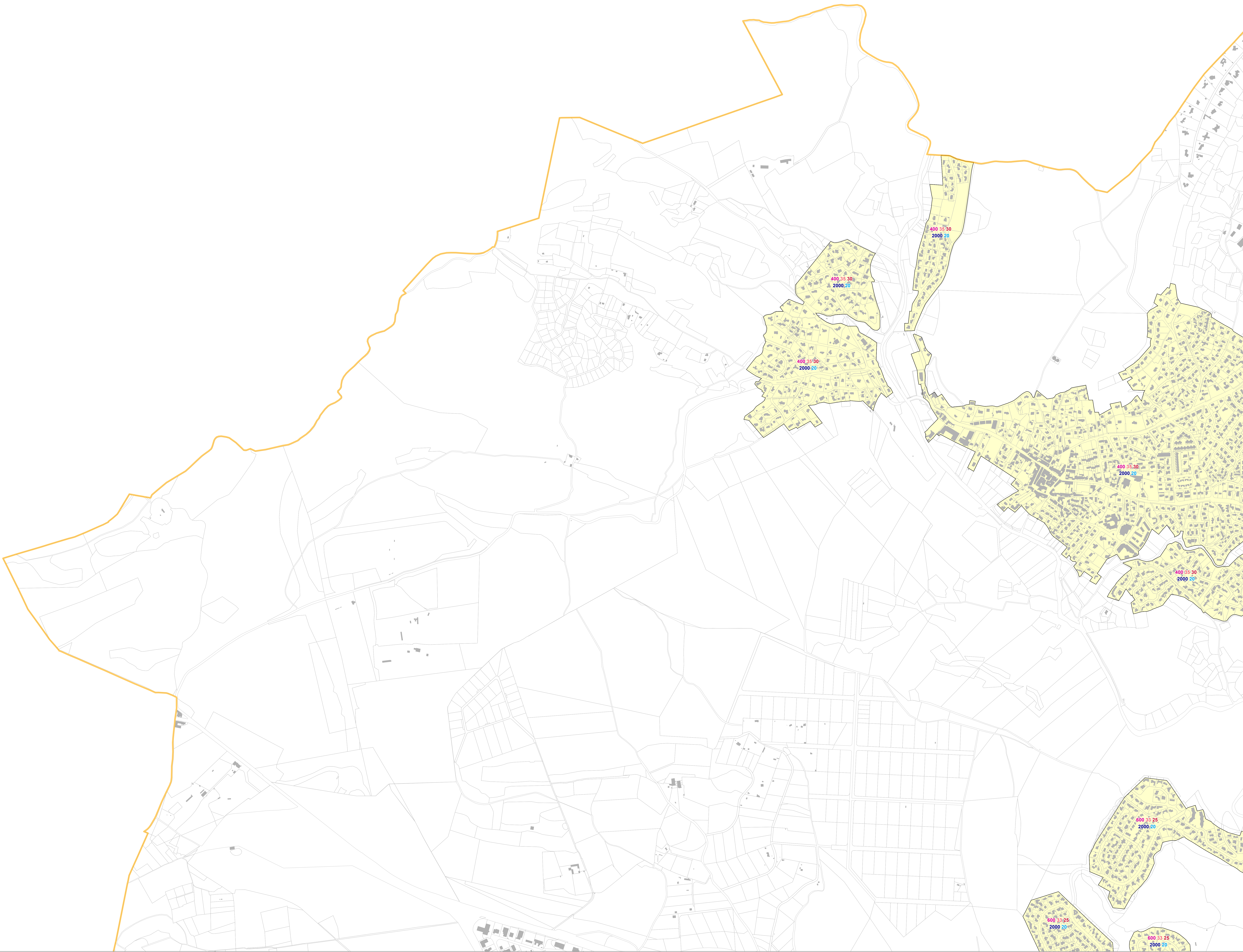
Secteur d'application

Habillage du plan

Parcelle

Bâti

Limite de commune





Plan Local d'Urbanisme intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E

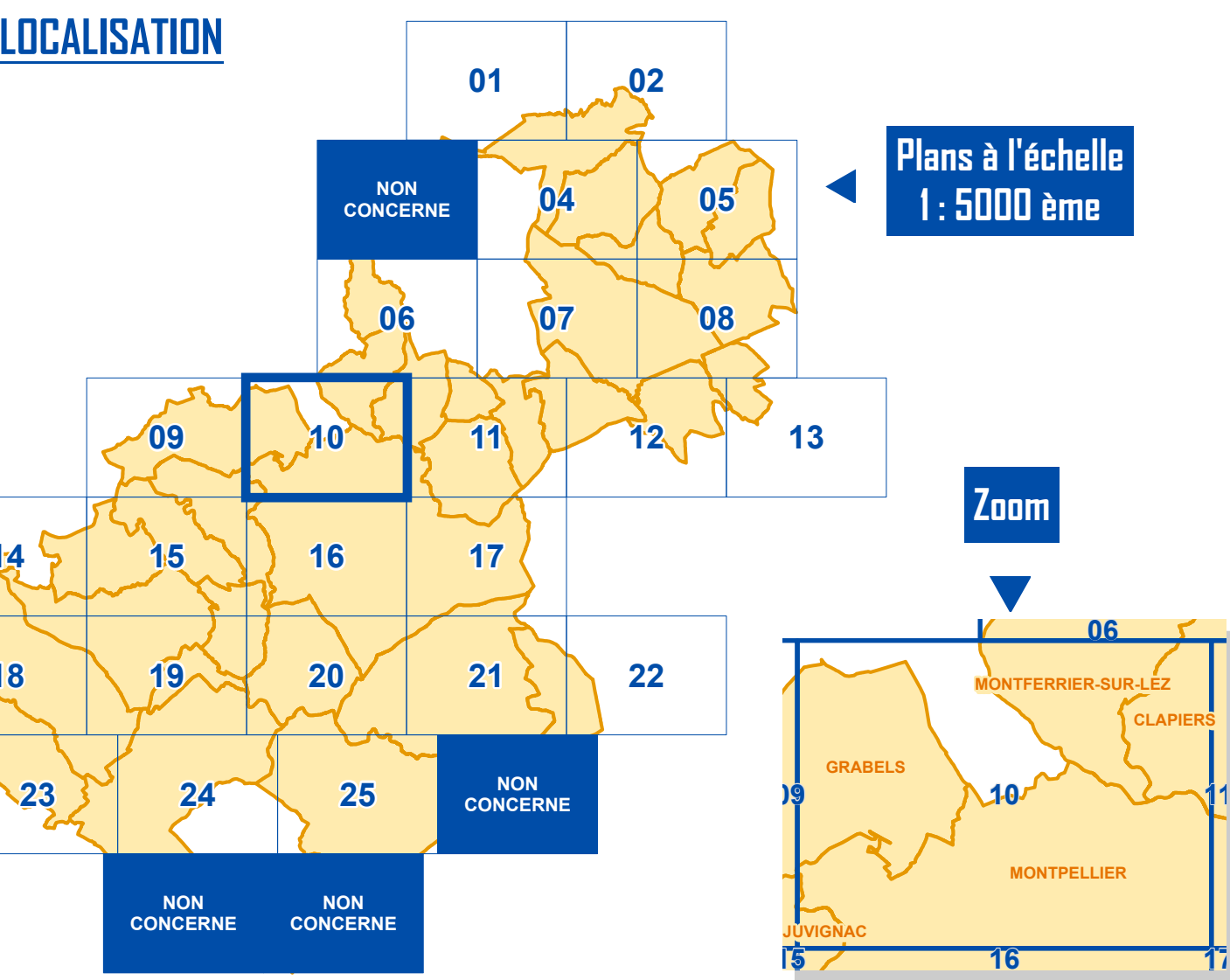
*Mixité sociale
& Taille des logements*

PLAN 10

Echelle 1 : 5000 ème

 50 Mètres

LOCALISATION



LEGENDE

Taille des logements

Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accès abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accès abordable au sein des périmètres des Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)

Détail de la servitude de Mixité Sociale

Seuil d'application pour les logements locatifs sociaux (en m²)

Part des logements affectée aux logements locatifs sociaux (en %)

Part de la surface de plancher réservée aux logements locatifs sociaux (en %)

Seuil d'application pour les logements en accession abordable (en m²)

Part des logements affectés aux logements en accession abordable (en %)

NB : la valeur "NR" signifie "Non réglementé"

Mixité sociale sous-destination hébergement

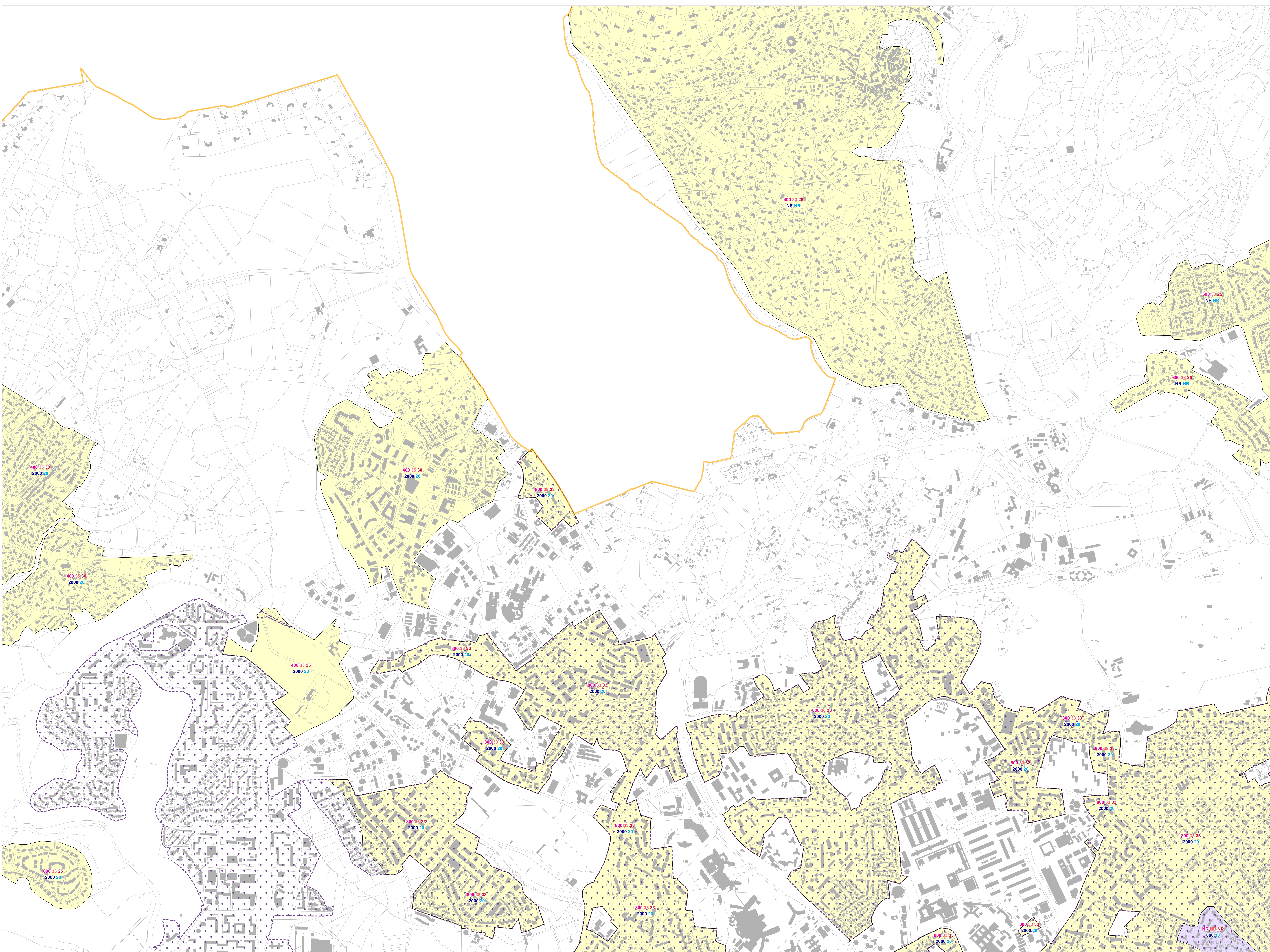
  Secteur d'application

Habillage du plan

☐ **a**

 B

— Limite de commune





Montpellier
Méditerranée
Métropole

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E

Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN

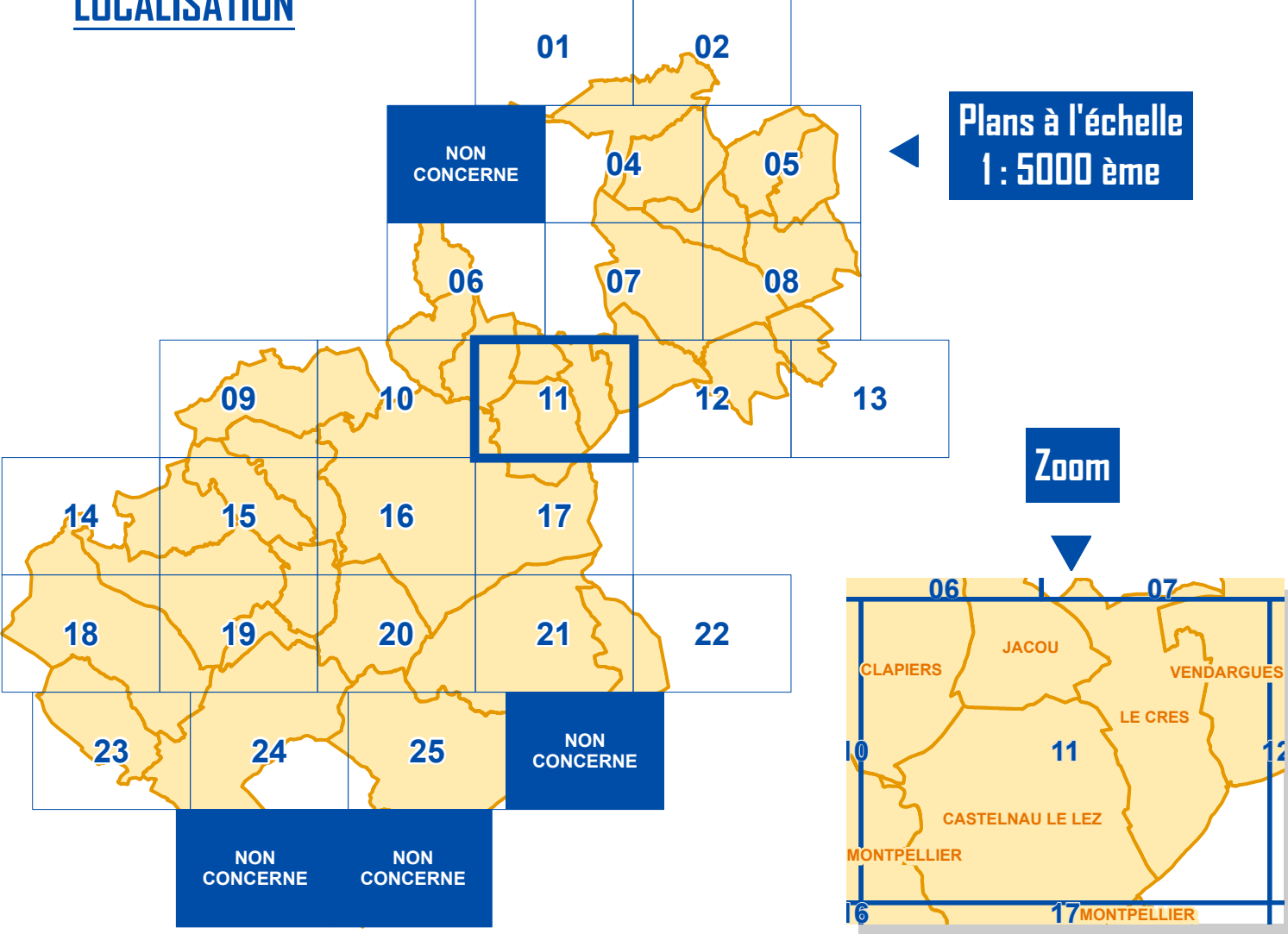
11

Echelle 1 : 5000 ème



50 Mètres

LOCALISATION



LEGENDE

Taille des logements

Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable
Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers
Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)



Mixité sociale sous-destination hébergement

Secteur d'application

Habillage du plan

Parcelle
Bâti
Limite de commune



Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUI approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

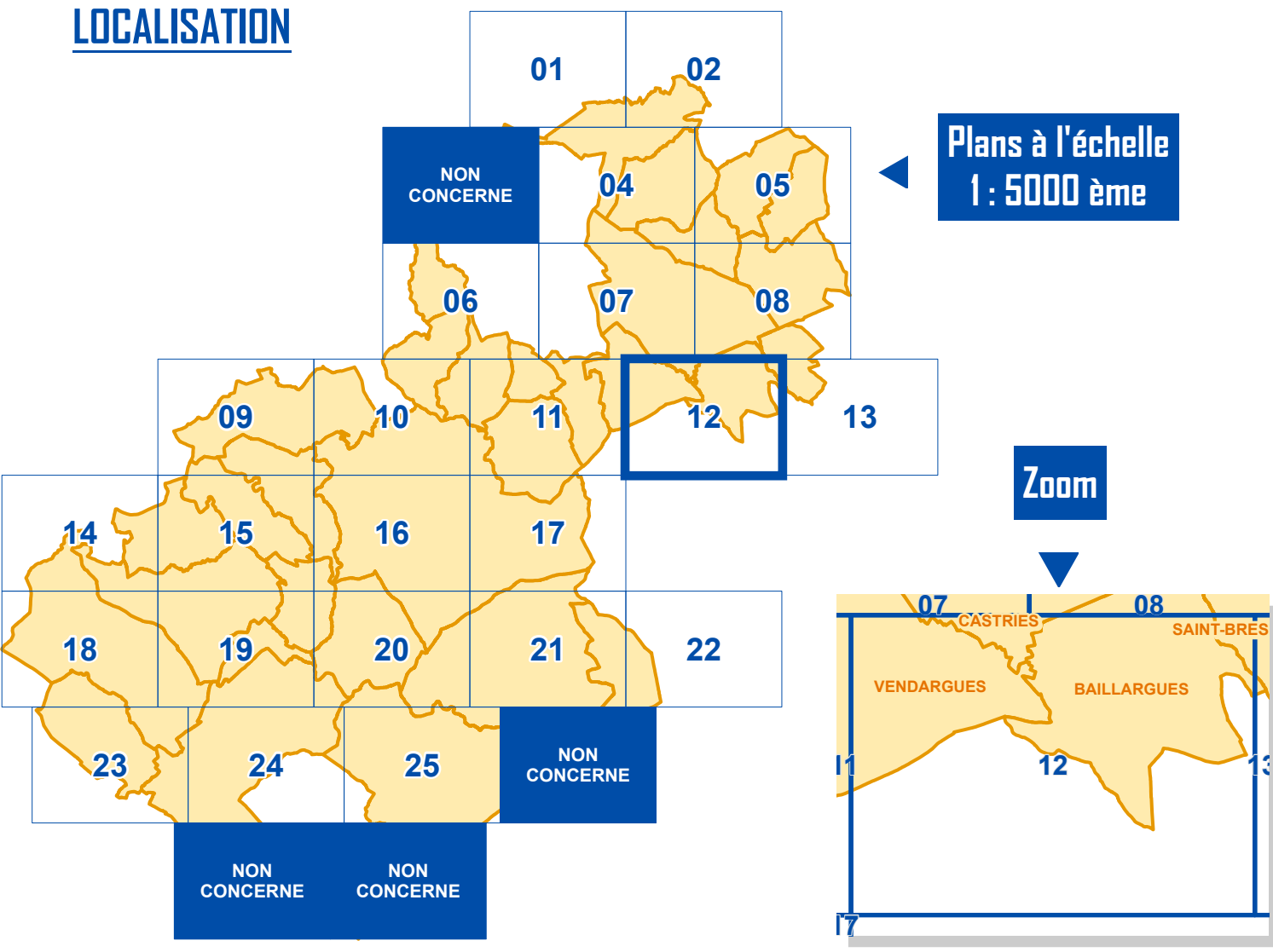
Pièce E

Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
12

Echelle 1 : 5000 ème
 50 Mètres

LOCALISATION

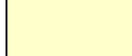


LEGENDE

Taille des logements

 Secteur d'application de la servitude de taille des logements

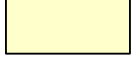
Mixité sociale sous-destination logement

 Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)



Mixité sociale sous-destination hébergement

  Secteur d'application

Habillage du plan

 Parcelle

 Bâti

 Limite de commune





Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

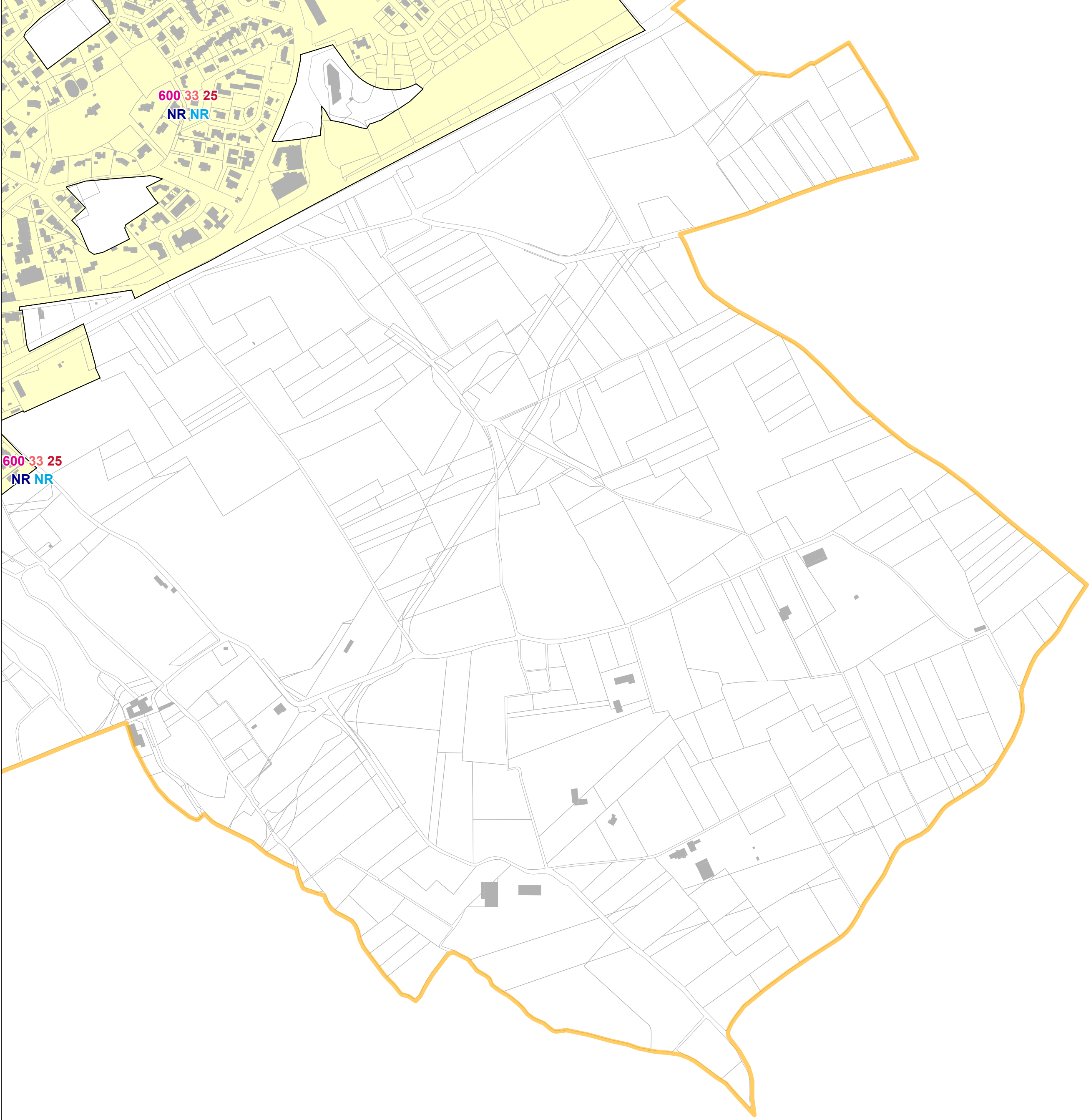
Pièce E

Mixité sociale
& Taille des logements

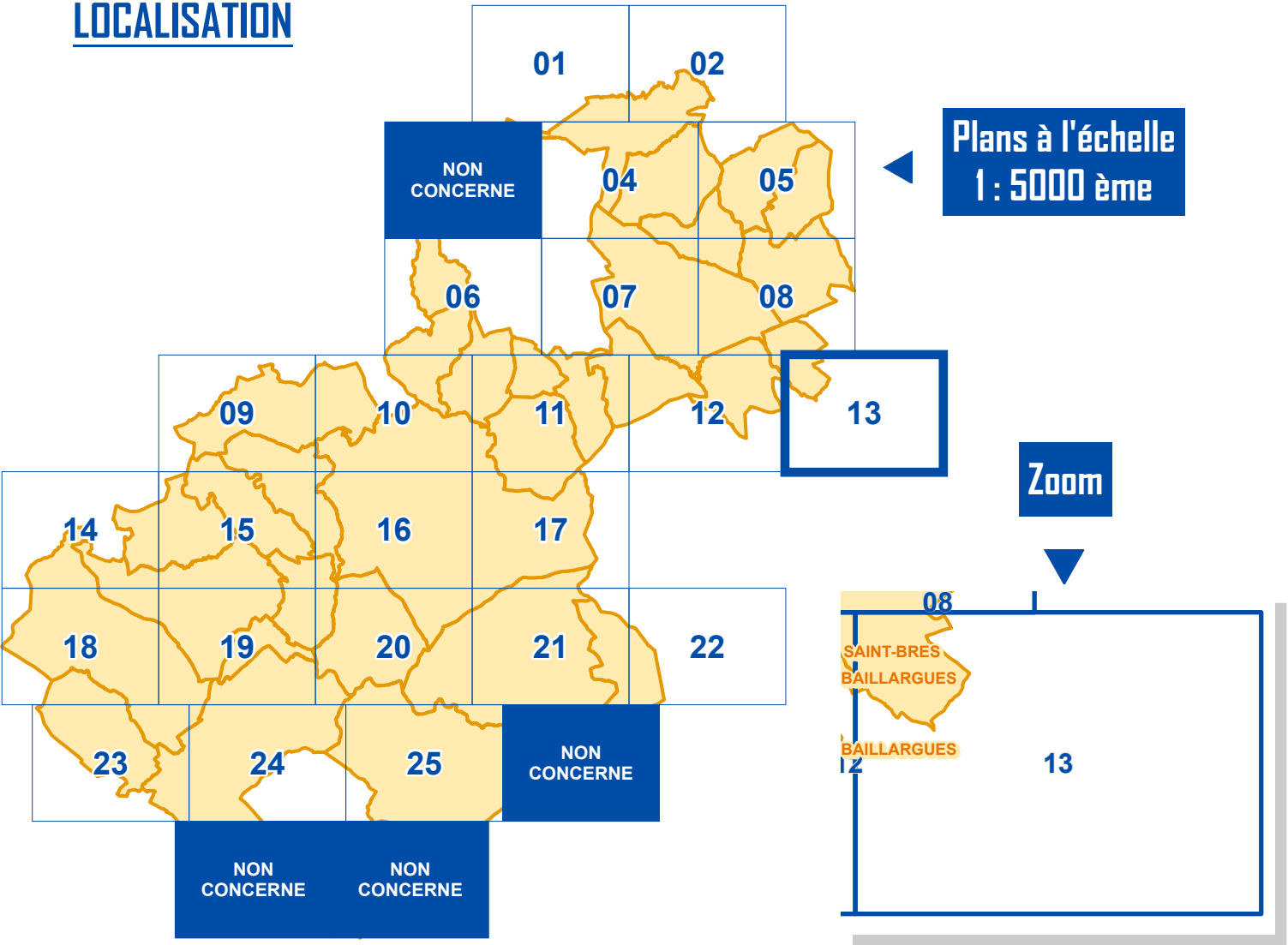
PLAN
13

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LOCALISATION



LEGENDE

Taille des logements

Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers
Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)



Mixité sociale sous-destination hébergement

Secteur d'application

Habillage du plan

Parcelle

Bâti

Limite de commune

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E

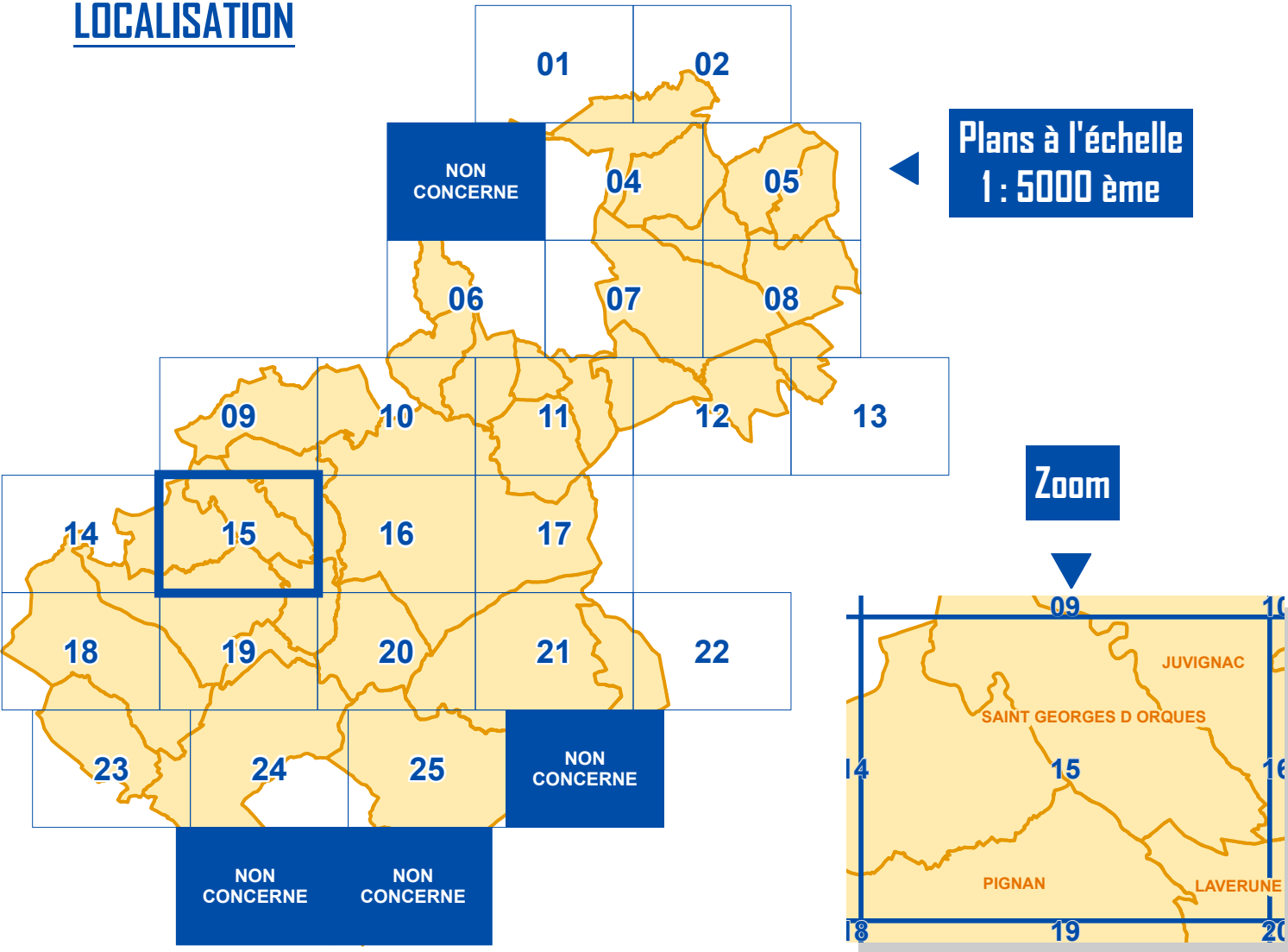
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
15

Echelle 1 : 5000 ème

 50 Mètres

LOCALISATION

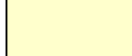


LEGENDE

Taille des logements

 Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

 Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)

Détail de la servitude de Mixité Sociale :

✕ ✕ ✕

✕ ✕

Seuil d'application pour les logements locatifs sociaux (en m²)

Part des logements affectée aux logements locatifs sociaux (en %)

Part de la surface de plancher réservée aux logements locatifs sociaux (en %)

✕ ✕

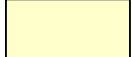
✕ ✕

Seuil d'application pour les logements en accession abordable (en m²)

Part des logements affectée aux logements en accession abordable (en %)

NB : la valeur "NR" signifie "Non réglementé"

Mixité sociale sous-destination hébergement

  Secteur d'application

Habillage du plan

 Parcelle

 Bâti

 Limite de commune

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUI approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

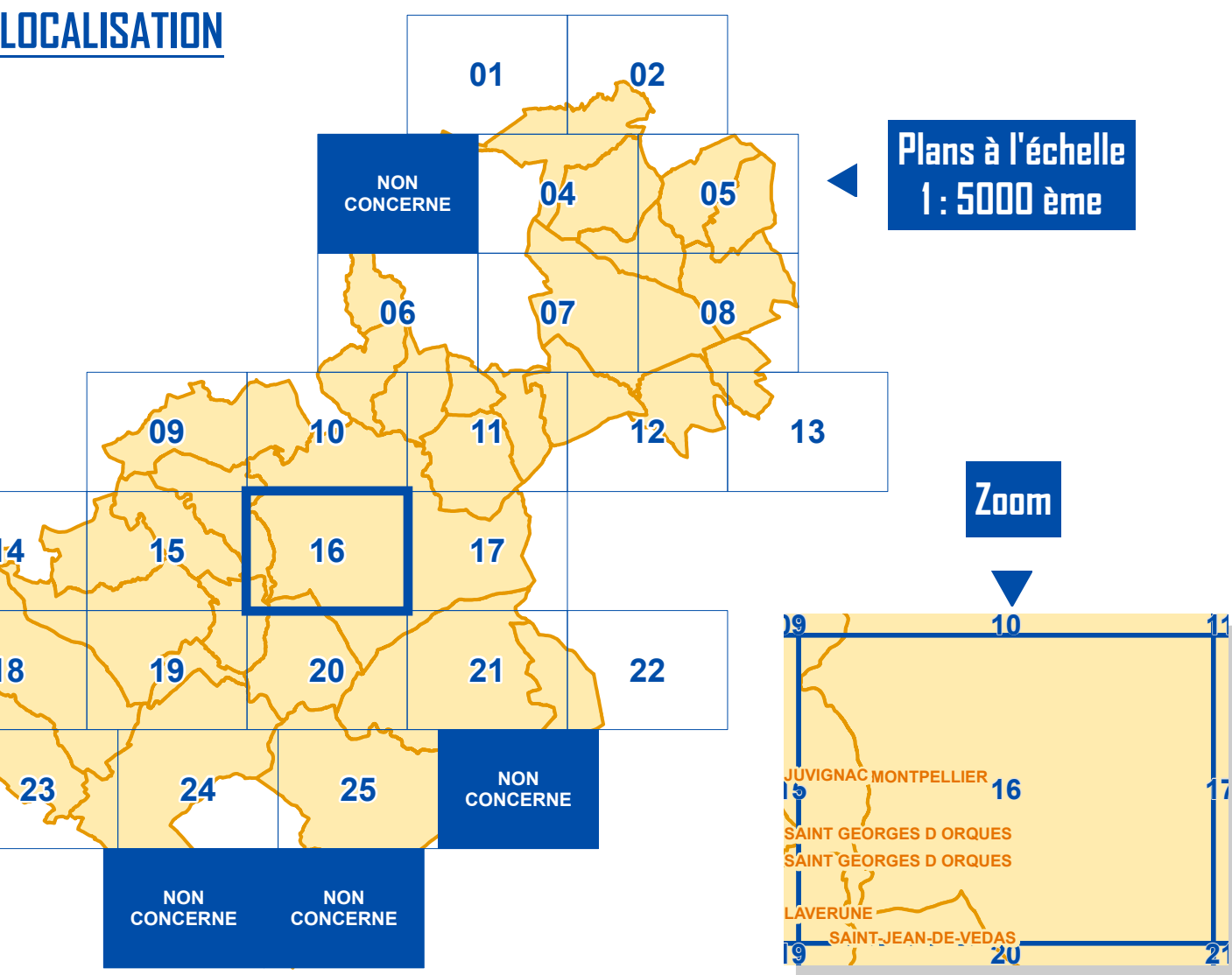
Pièce E

Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
16

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres



LEGENDE

Taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Détail de la servitude de Mixité Sociale :

Seuil d'application pour les logements locatifs sociaux (en m²)

Part des logements affectée aux logements locatifs sociaux (en %)

Part de la surface de plancher réservée aux logements locatifs sociaux (en %)

Seuil d'application pour les logements en accession abordable (en m²)

Part des logements affectée aux logements en accession abordable (en %)

NB : la valeur "NR" signifie "Non réglementé"

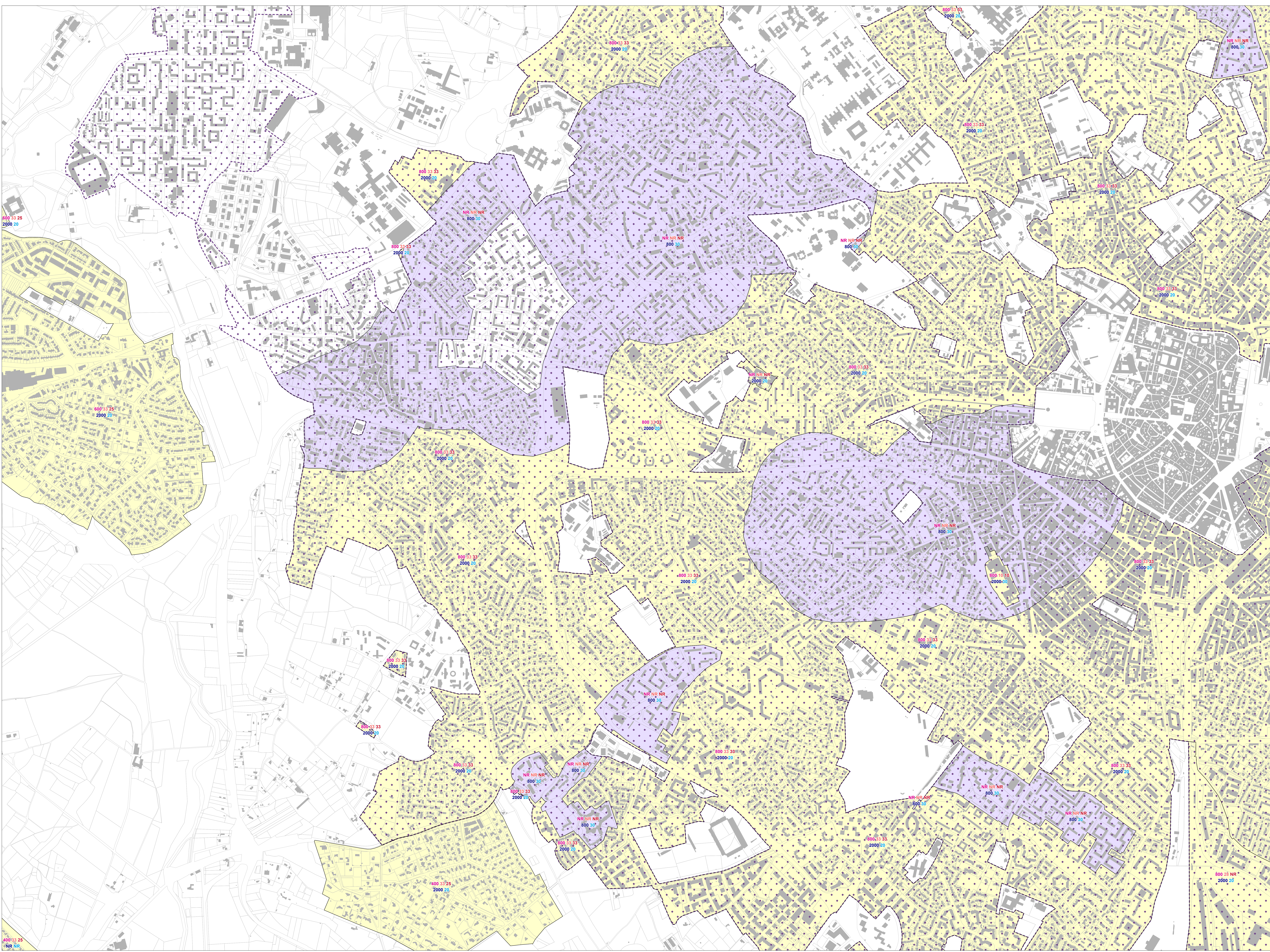
Mixité sociale sous-destination hébergement

Habillage du plan

Parcelle

Bâti

Limite de commune



Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E

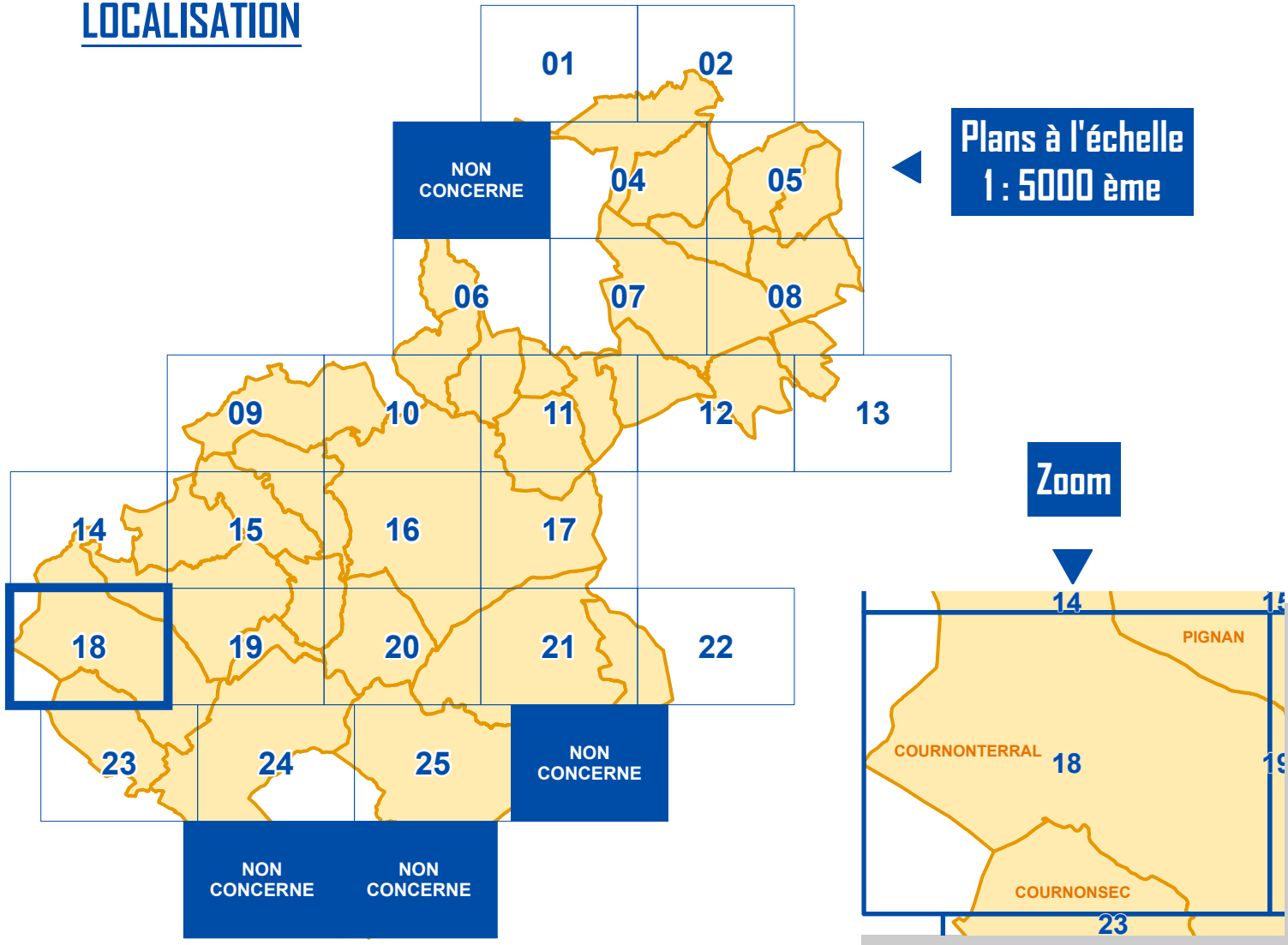
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
18

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres

LOCALISATION

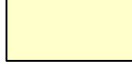


LEGENDE

Taille des logements

 Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

 Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)



Mixité sociale sous-destination hébergement

  Secteur d'application

Habillage du plan

 Parcelle

 Bâti

 Limite de commune

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E

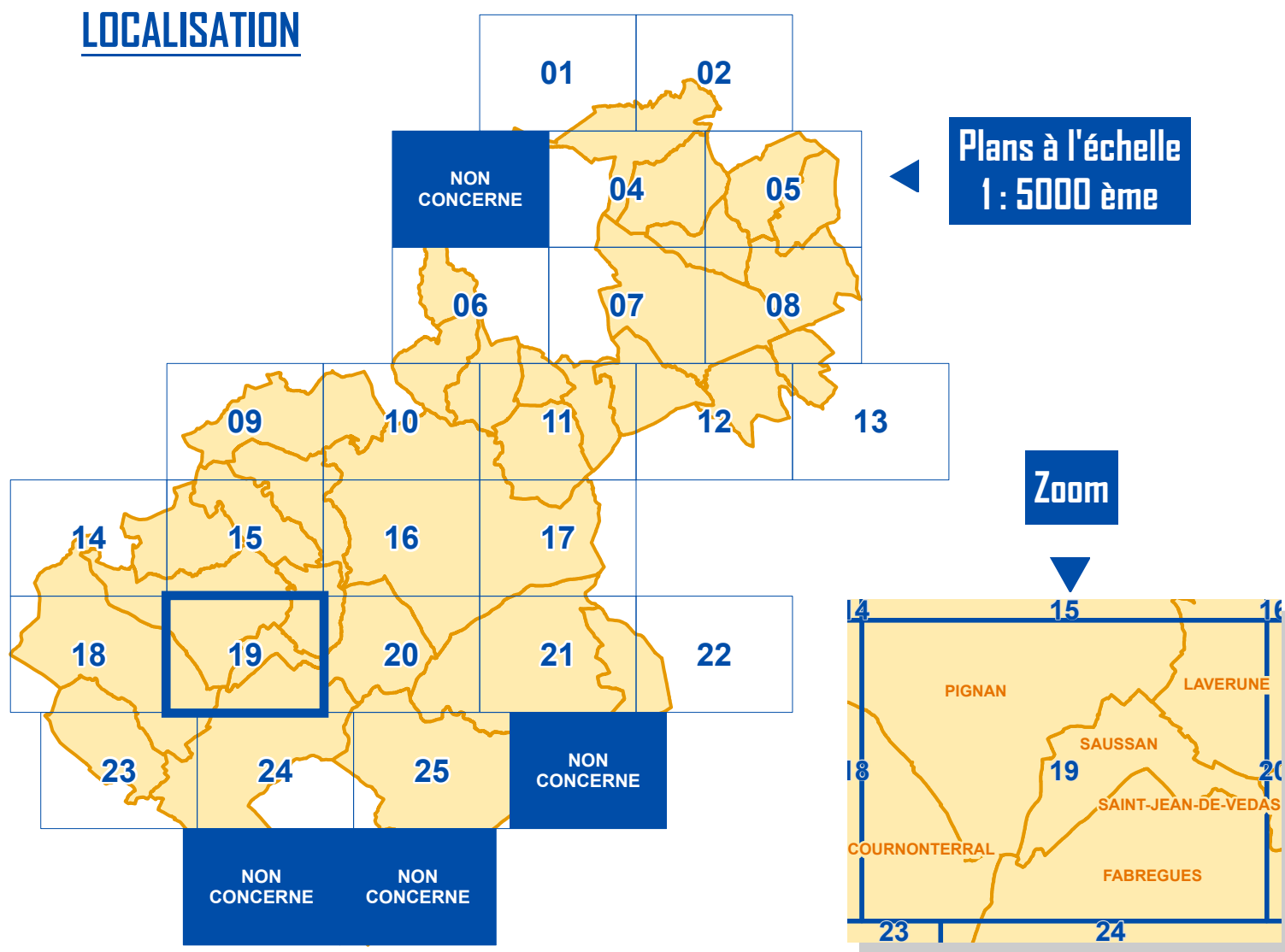
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
19

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres

LOCALISATION

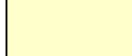


LEGENDE

Taille des logements

 Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

 Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)



Règlement graphique

Pièce E

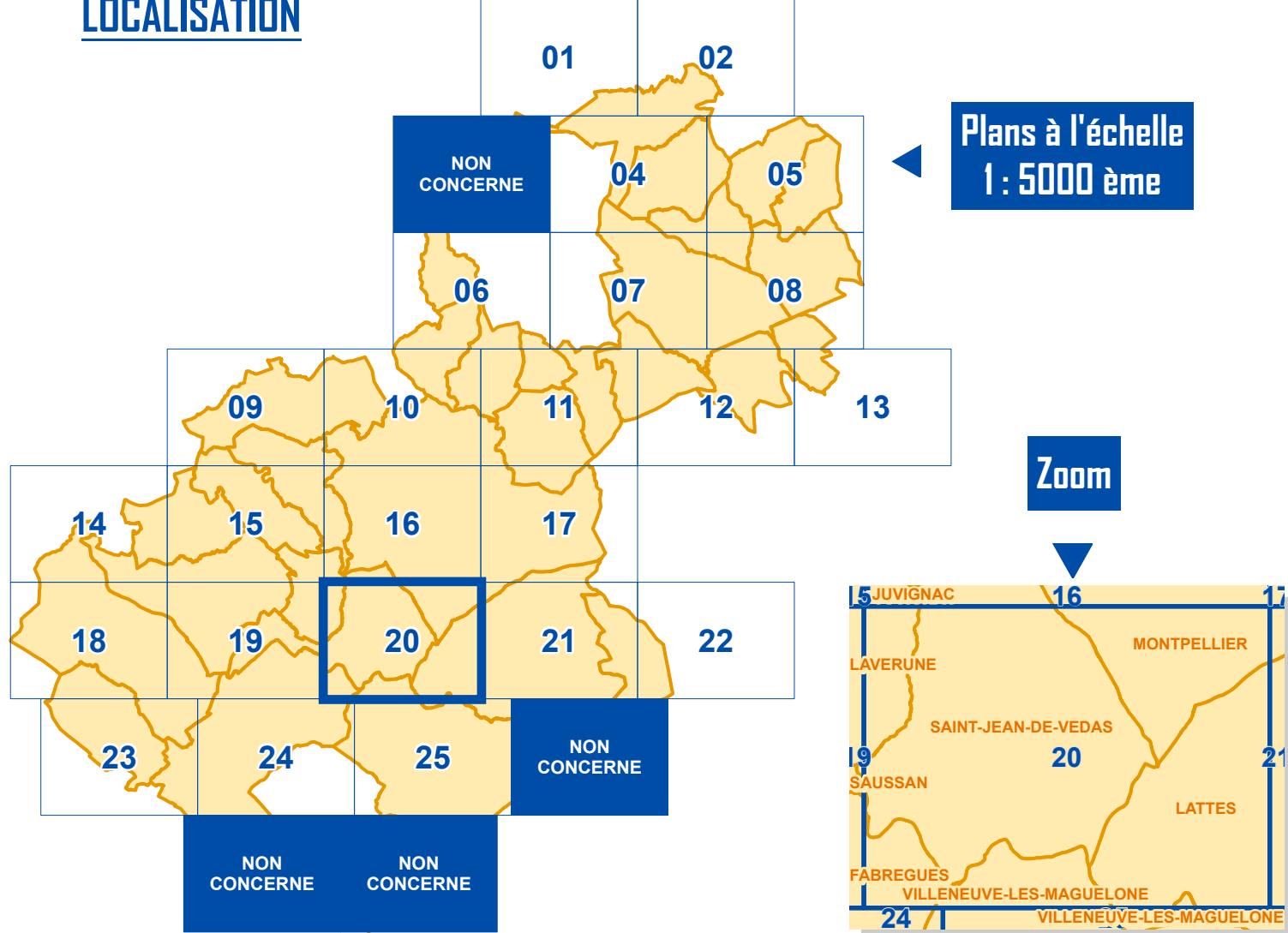
*Mixité sociale
& Taille des logements*

PLAN 20

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres

LOCALISATION



LEGENDE

Taille des logements

 Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accès abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accès abordable au sein des périmètres des C
Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)

Détail de la servitude de Mixité Sociale :

Seuil d'application pour les logements locatifs sociaux (en m²)

Part des logements affectée aux logements locatifs sociaux (en %)
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0

Part de la surface de plancher réservée aux logements locatifs sociaux (en %)

Seuil d'application pour les logements en accession abordable (en m²)

Part des logements affectée aux logements en accession abordable (en %)

NB : la valeur "NR" signifie "Non réglementé"

Mixité sociale sous-destination hébergement

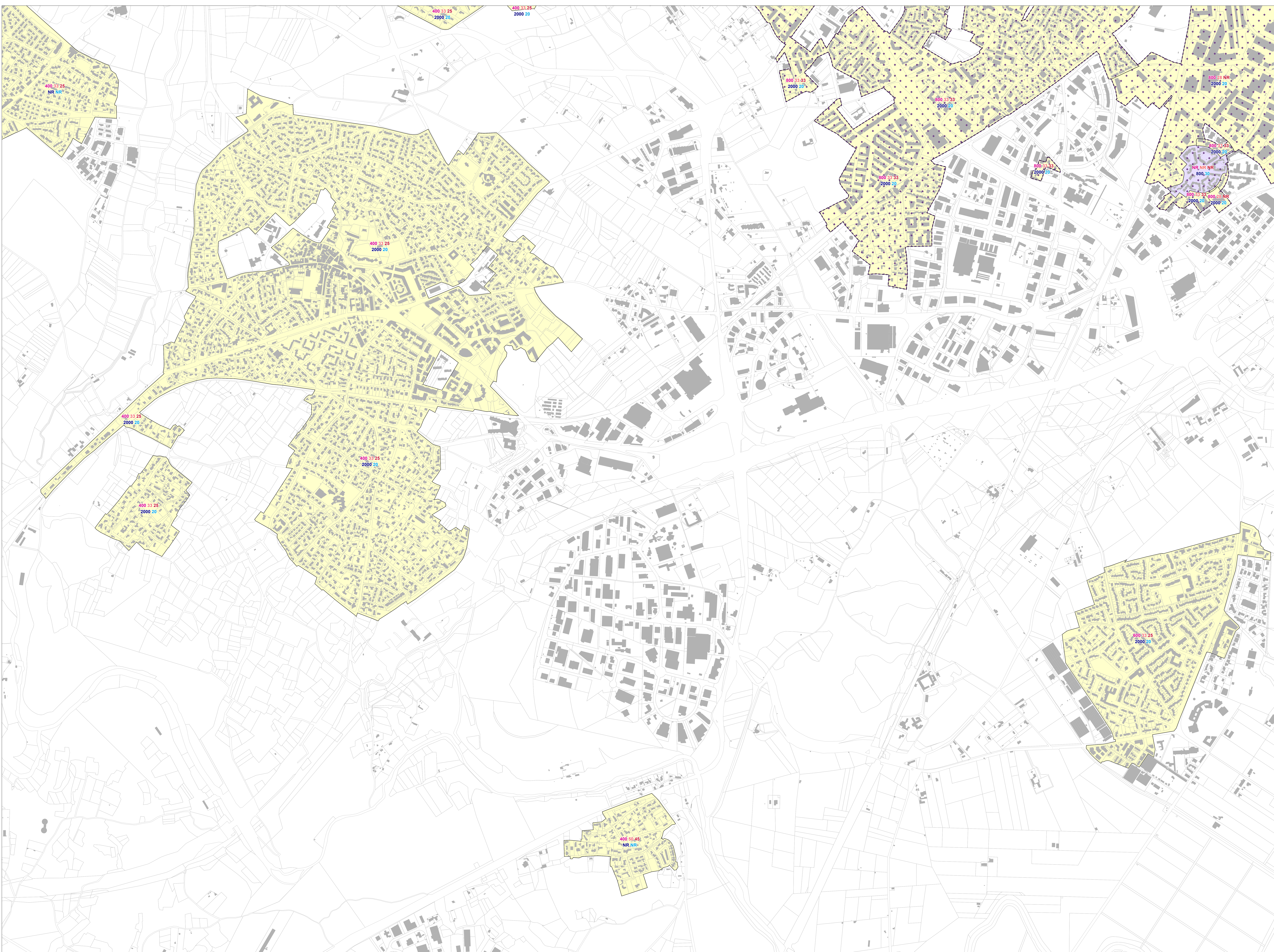
 Secteur d'application

Habillage du plan

Parcelle



— Limite de commune





Montpellier
Méditerranée
Métropole

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E

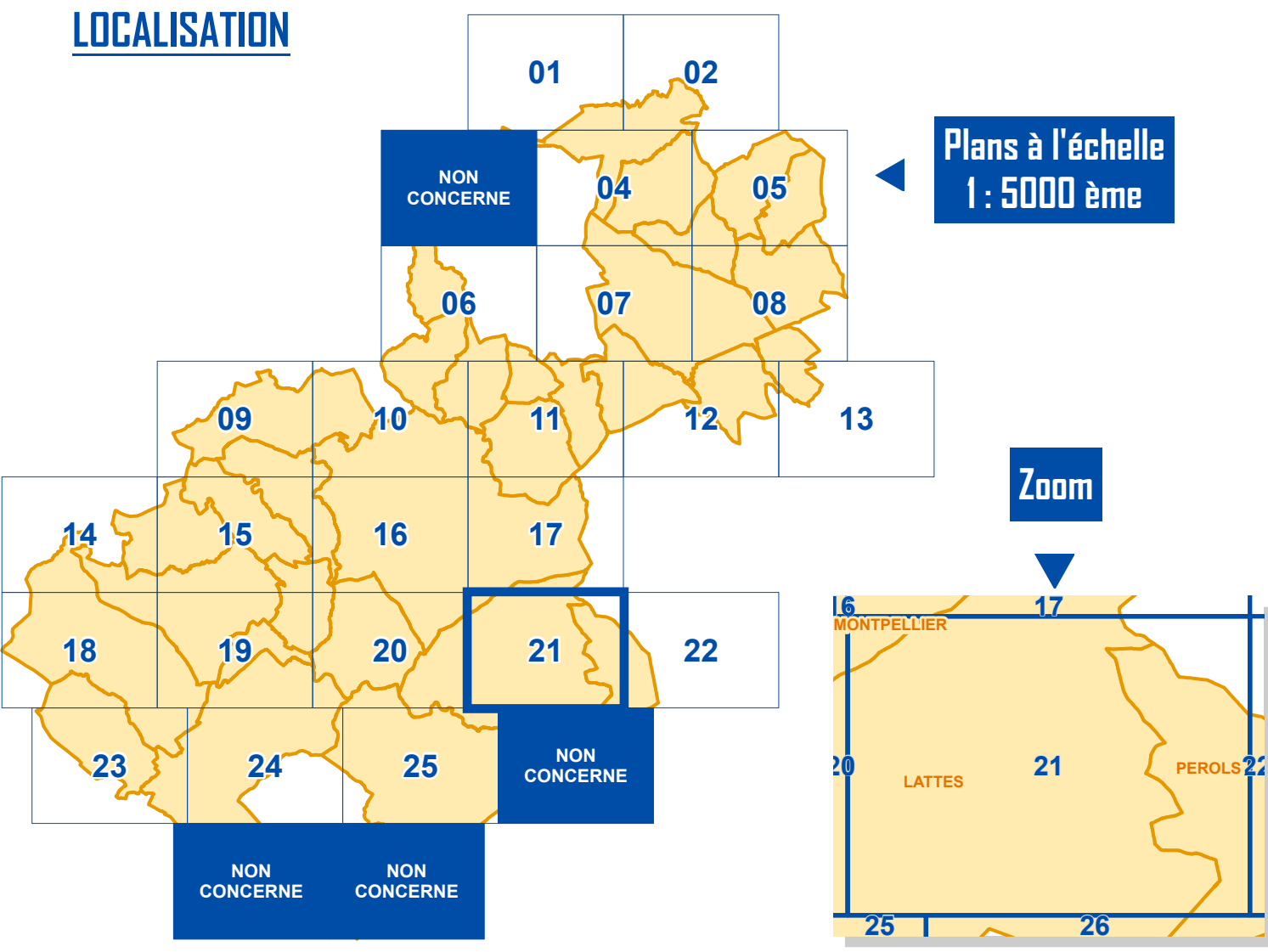
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
21

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres

LOCALISATION



LEGENDE

Taille des logements

Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable
Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers
Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)



Mixité sociale sous-destination hébergement

Secteur d'application

Habillage du plan

Parcelle
Bâti
Limite de commune





Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

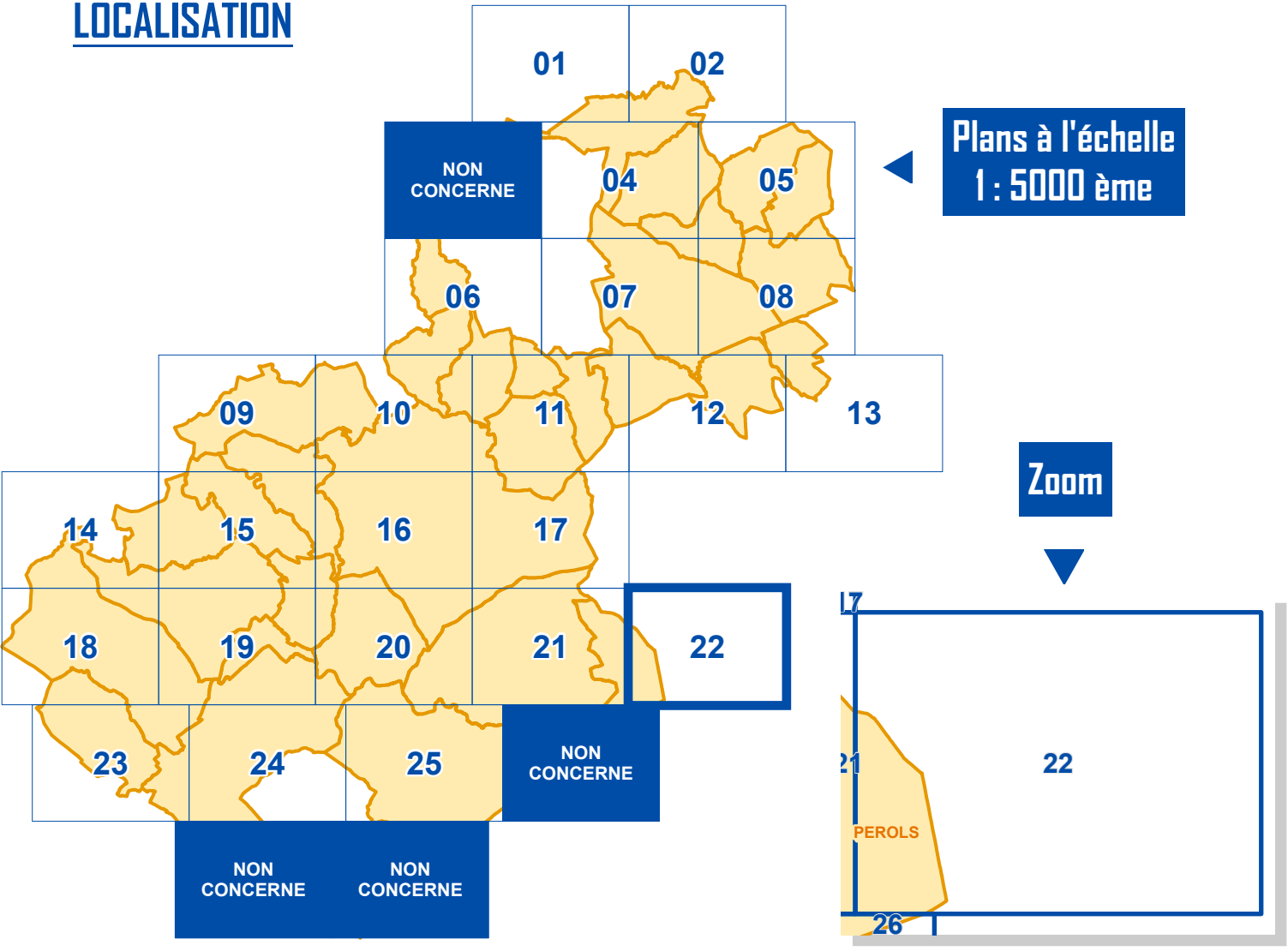
Pièce E
*Mixité sociale
& Taille des logements*

PLAN
22

Echelle 1 : 5000 ème

50 Mètres

LOCALISATION

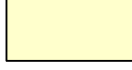


LEGENDE

Taille des logements

 Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

 Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)

Détail de la servitude de Mixité Sociale :



Seuil d'application pour les logements locatifs sociaux (en m²)

Part des logements affectée aux logements locatifs sociaux (en %)

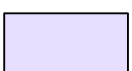
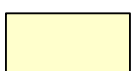
Part de la surface de plancher réservée aux logements locatifs sociaux (en %)

Seuil d'application pour les logements en accession abordable (en m²)

Part des logements affectée aux logements en accession abordable (en %)

NB : la valeur "NR" signifie "Non réglementé"

Mixité sociale sous-destination hébergement

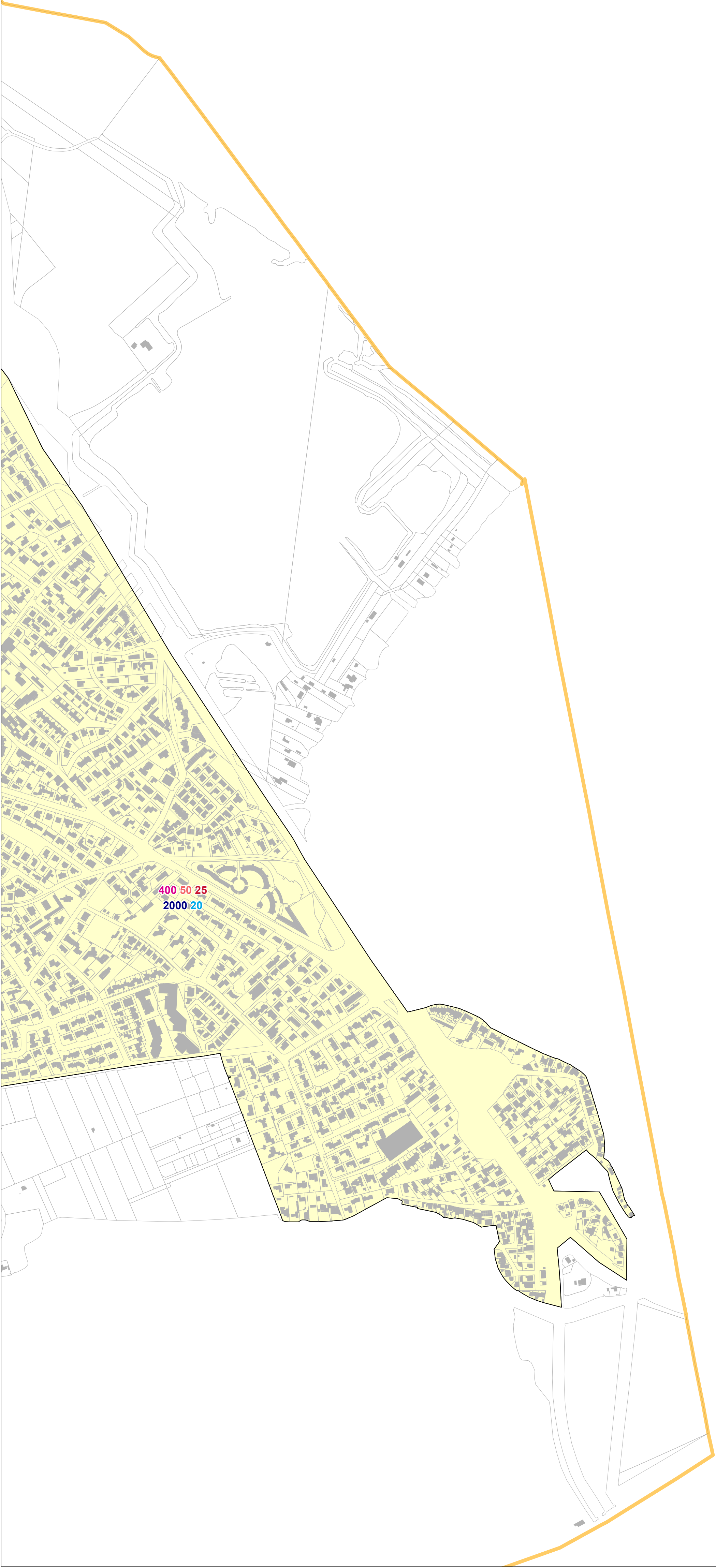
 Secteur d'application

Habillage du plan

 Parcelle

 Bâti

 Limite de commune



Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E

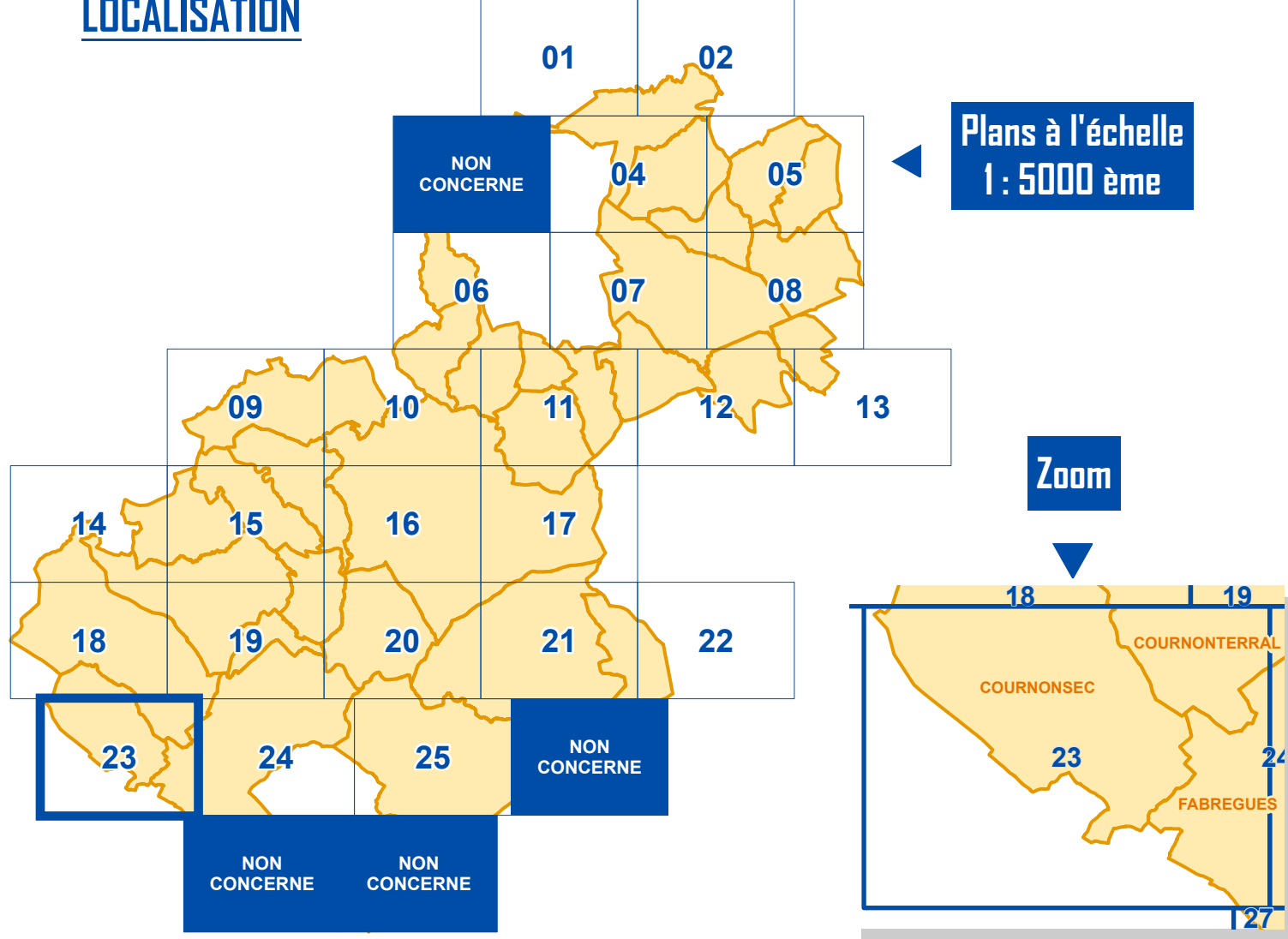
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
23

Echelle 1 : 5000 ème

 50 Mètres

LOCALISATION

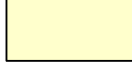


LEGENDE

Taille des logements

 Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

 Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)





Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

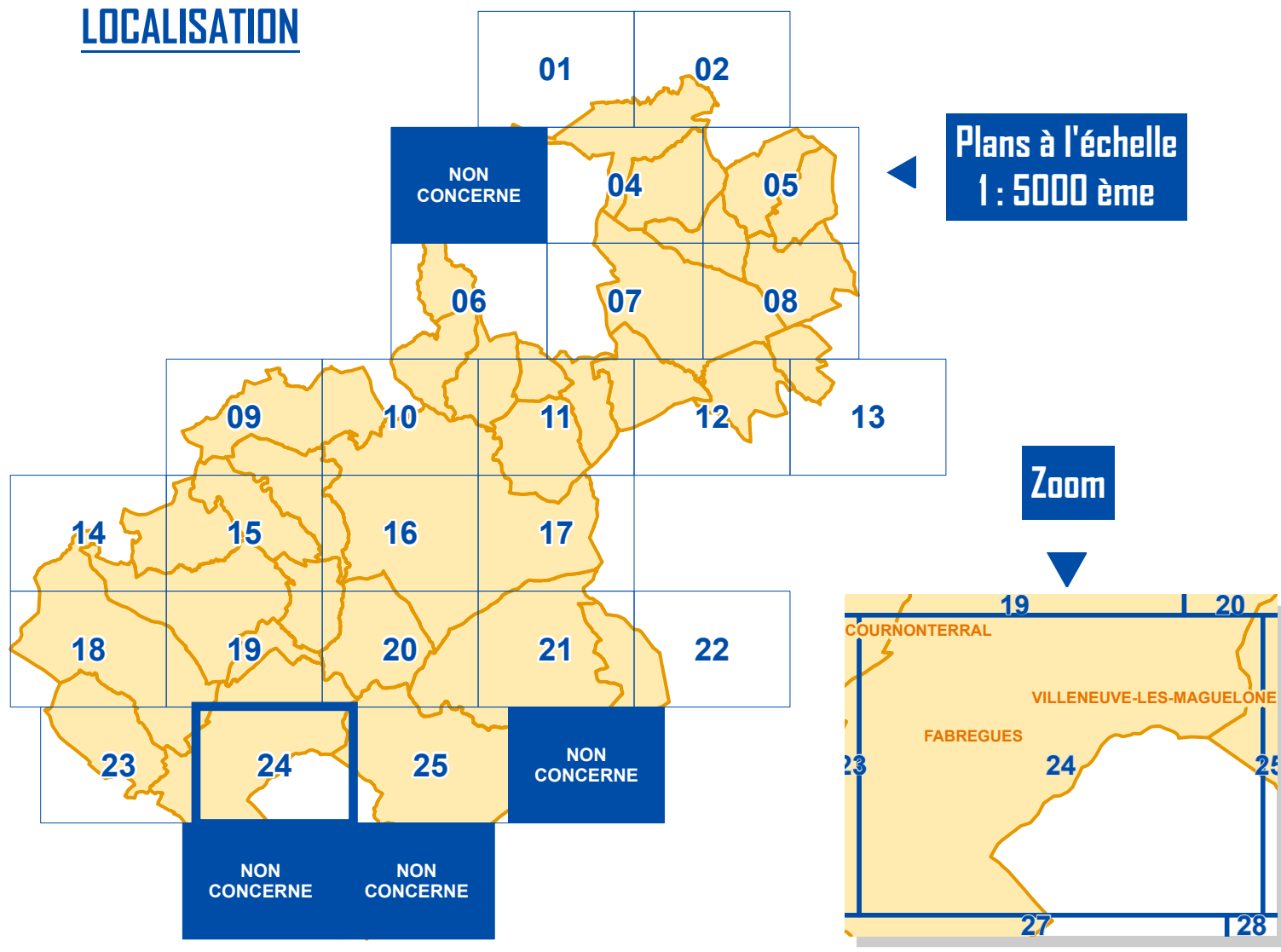
Pièce E

Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
24

Echelle 1 : 5000 ème
50 Mètres

LOCALISATION

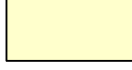


LEGENDE

Taille des logements

 Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

 Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

 Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)

Détail de la servitude de Mixité Sociale :



Seuil d'application pour les logements locatifs sociaux (en m²)

Part des logements affectée aux logements locatifs sociaux (en %)

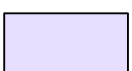
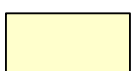
Part de la surface de plancher réservée aux logements locatifs sociaux (en %)

Seuil d'application pour les logements en accession abordable (en m²)

Part des logements affectée aux logements en accession abordable (en %)

NB : la valeur "NR" signifie "Non réglementé"

Mixité sociale sous-destination hébergement

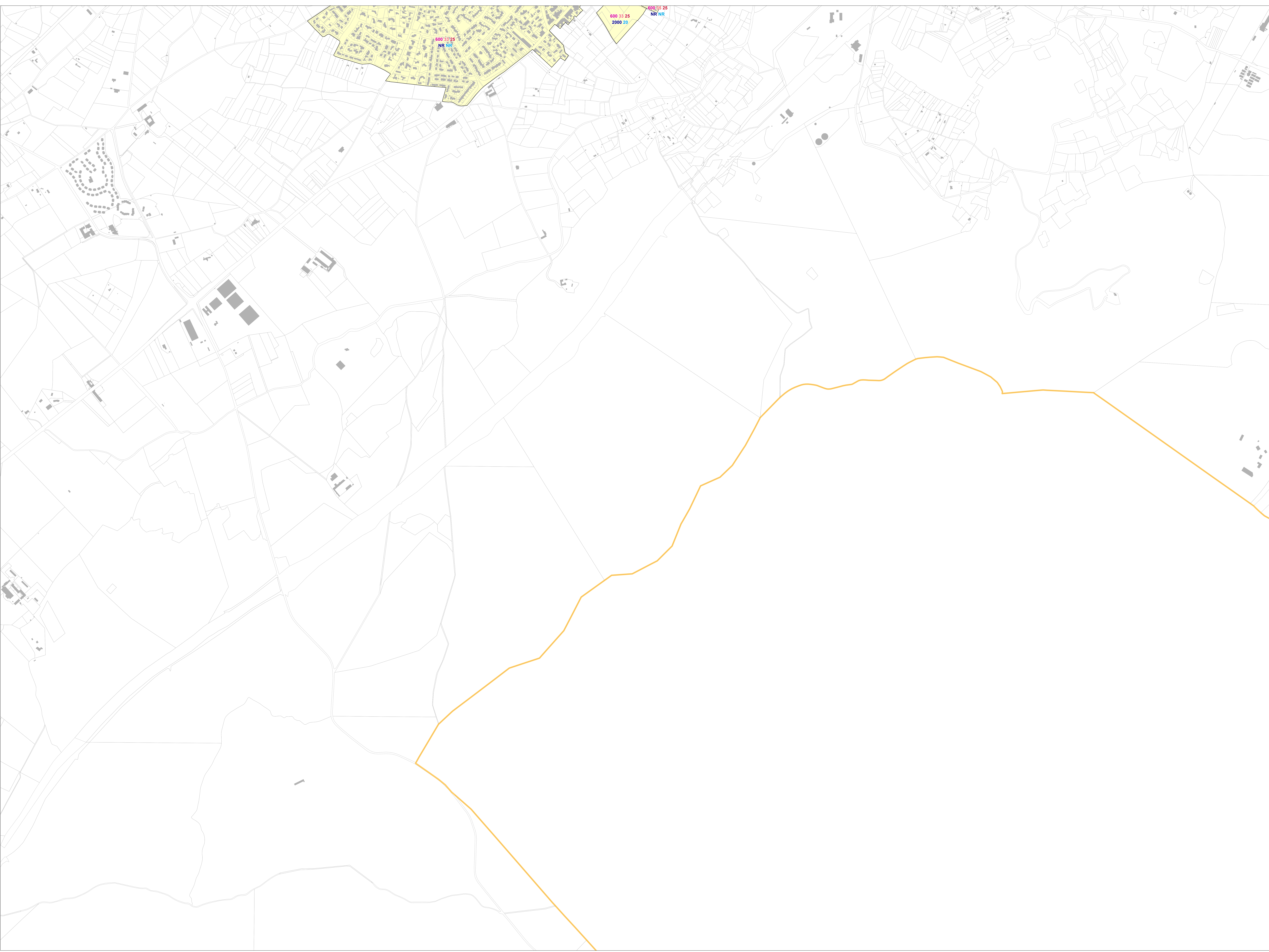
 Secteur d'application

Habillage du plan

 Parcelle

 Bâti

 Limite de commune





Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Climat

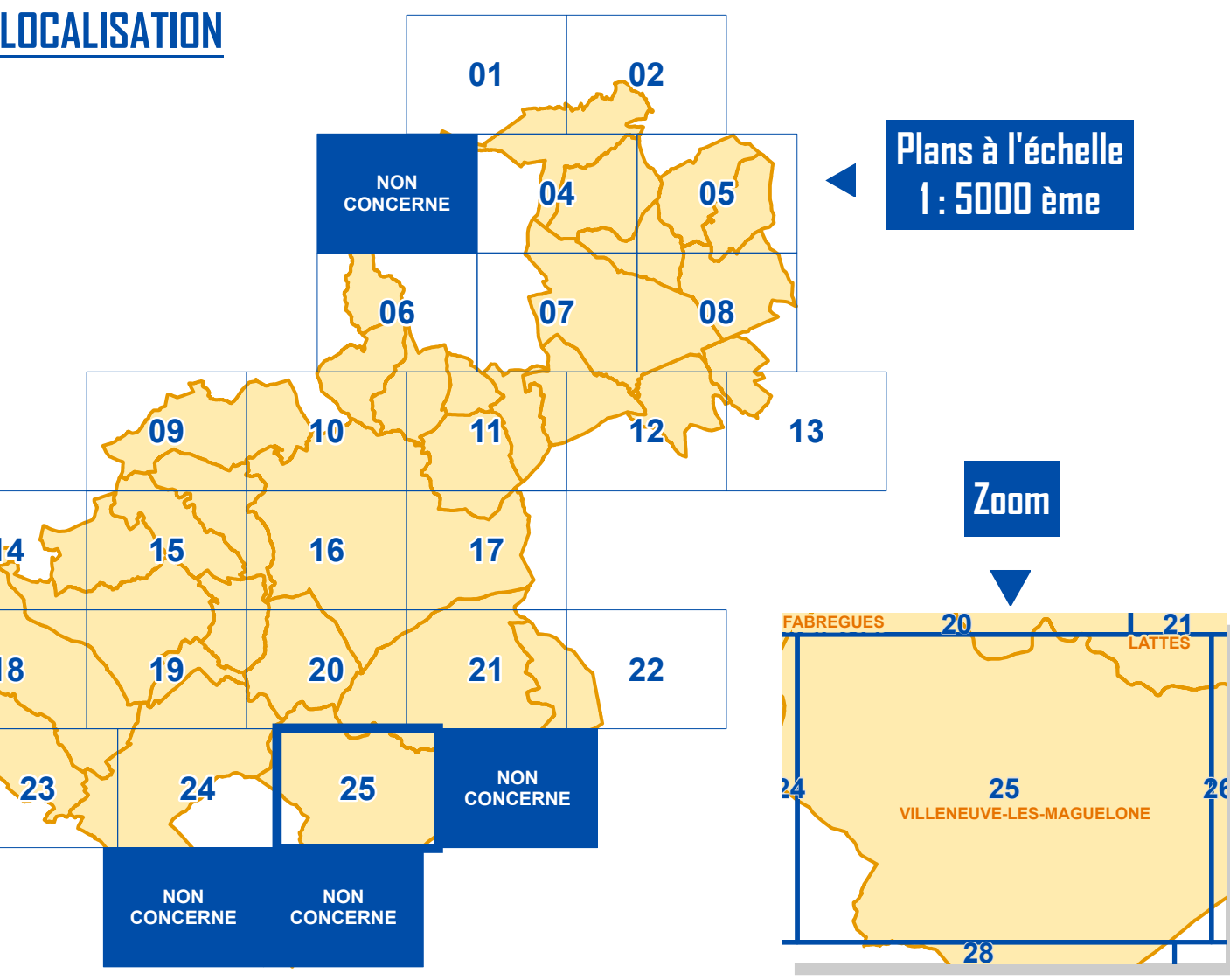
PLUi approuvé par le Conseil de Métropole le 16/07/25

Règlement graphique

Pièce E
Mixité sociale
& Taille des logements

PLAN
25

Echelle 1 : 5000 ème
50 Mètres



LEGENDE

Taille des logements

Secteur d'application de la servitude de taille des logements

Mixité sociale sous-destination logement

Secteur d'application spécifique au logement locatif social et à l'accèsion abordable

Secteur d'application spécifique à l'accèsion abordable au sein des périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et franges des QPV (hors ZAC)

Détail de la servitude de Mixité Sociale :

Seuil d'application pour les logements locatifs sociaux (en m²)

Part des logements affectée aux logements locatifs sociaux (en %)

Part de la surface de plancher réservée aux logements locatifs sociaux (en %)

Seuil d'application pour les logements en accession abordable (en m²)

Part des logements affectée aux logements en accession abordable (en %)

NB : la valeur "NR" signifie "Non réglementé"

Mixité sociale sous-destination hébergement

Secteur d'application

Habillage du plan

Parcelle

Bâti

Limite de commune

